



PROJET D'ETABLISSEMENT IME FRAINEAU

Janvier 2018

Présenté au CVS le 7 mars 2018

IME FRAINEAU : 62 Avenue Firino Martell 16100 COGNAC

Tel : 05.45.36.63.20

Mail : secretariat@imefraineau.fr



Sommaire

INTRODUCTION.....	2
1 LE POSITIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT	
1.1 Finalités / objectifs – Missions.....	6
1.2 La population accueillie.....	6
1.2.1 Les caractéristiques géographiques.....	7
1.2.2 Le contexte familial :.....	7
1.2.3 Situation familiale des enfants admis depuis 5 ans à l'établissement.....	8
1.2.4 Le contexte socio-économique.....	8
1.2.5 Les mesures d'accompagnement social.....	9
1.2.6 Origine scolaire des jeunes.....	9
1.2.7 Etude épidémiologique :.....	10
1.2.8 Répartition statistique des sortants :.....	11
1.3 L'inscription de l'établissement dans son environnement.....	12
1.3.1 Implantation géographique.....	12
1.3.2 Historique de l'Association :.....	12
1.3.3 Nos valeurs : « des leviers opérationnels pour l'action ».....	13
1.3.4 Notre stratégie partenariale.....	14
1.4 Cartographie des partenaires de l'IME.....	16
1.5 Promouvoir les bonnes pratiques et lutter contre la maltraitance.....	17
2 LE MODE OPERATOIRE	
2.1 Le principe général et la méthodologie.....	19
2.1.1 Le principe.....	19
2.1.2 La méthodologie :.....	20
2.1.3 La place des familles.....	21
2.1.4 La procédure d'admission.....	23
2.1.5 La préparation de la sortie.....	24
2.1.6 La communication entre les intervenants :.....	24
2.2 L'offre de prestations.....	27
2.2.1 La section d'éducation et d'enseignement spécialisée – S.E.E.S.....	28
2.2.2 La section d'initiation et de première formation professionnelle – SIPFP.....	34
2.2.3 Les prestations thérapeutiques.....	40
2.2.4 Les prestations transversales.....	47
3 LES FONCTIONS SUPPORTS	
3.1 L'infrastructure logistique :.....	52
3.1.1 Le site :.....	52
3.1.2 Le parc automobile :.....	52
3.1.3 Les transports :.....	53
3.1.4 La sécurité des locaux.....	53
3.1.5 L'impact environnemental.....	54
3.2 L'organisation du travail des services généraux.....	54
3.2.1 La surveillance de nuit.....	55
3.2.2 L'entretien des locaux et de l'environnement.....	56
3.2.3 La prestation hôtelière :.....	56
3.2.4 Service administratif et économat :.....	57
3.3 Les personnels et la GPEC :.....	58
3.3.1 Les différents services : Effectifs et qualifications.....	58
3.3.2 Effectifs et ancienneté.....	58
3.3.3 La mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des qualifications (GPEC).....	59
4 Perspectives	
4.1 Classe externalisées.....	62
4.2 Inscription dans le dispositif « Réponses accompagnées pour tous ».....	62
4.3 Dossier Unique Informatique.....	62
4.4 Devenir des jeunes après leurs sorties de l'établissement.....	63
4.5 Formaliser la démarche d'amélioration continue de la qualité.....	63
4.6 Dispositif « différent et compétent ».....	63
4.7 Site internet.....	64
4.8 Réduire l'impact environnemental.....	64
4.9 Réaménagements architecturaux :.....	64
4.10 Rédaction du plan bleu.....	65
CONCLUSION.....	66
GLOSSAIRE.....	68

INTRODUCTION

Contexte :

La réécriture du projet d'établissement s'inscrit naturellement comme une étape fondamentale dans un processus, maintenant reconnu par tous, d'améliorations continues de la qualité. Ce processus est jalonné d'autres procédures majeures, tel que l'évaluation interne et l'évaluation externe¹. De manière plus transversale, l'usage de différents outils et protocoles², viennent au quotidien, mettre à l'œuvre cette démarche d'actualisation de nos pratiques, en lien avec des attentes sociétales en perpétuelle évolution.

Nous verrons donc dans ce document la manière dont l'IME³ Fraineau s'est adapté au cours de ces dernières années à ces évolutions, et quelles perspectives se dessinent en vue de maintenir un haut niveau de qualité dans l'accompagnement médico-social des jeunes qui nous sont confiés.

Evolution économique et sociétale :

Différents éléments sont venus confirmer des orientations déjà envisagées dans le précédent projet écrit en 2009 :

Le développement de l'inclusion scolaire par le biais de classes spécialisées de l'éducation nationale, la mise en place de manière élargie d'AVS et l'augmentation de places en SESSAD, ont permis le maintien hors établissement du secteur médico-social, d'un plus grand nombre de jeunes déficients intellectuels légers.

Assez logiquement, cela a amené l'IME Fraineau à accueillir tous les autres jeunes ne pouvant pas être en mesure d'être scolarisés par l'éducation nationale et ce quel que soit l'importance de la déficience intellectuelle et des troubles associés⁴.

Par ailleurs, les familles que nous rencontrons sont de plus en plus en difficultés socio-économiques, associant une dimension sociale prégnante à l'accompagnement du handicap.

Sur le plan économique, la situation conjoncturelle a mis en tension les finances publiques dont nous dépendons, avec pour conséquence un resserrement⁵ de nos budgets se traduisant au travers de deux aspects :

- Une non prise en compte de l'aggravation des symptômes des jeunes nécessitant un ratio d'encadrement à la fois plus important mais également plus spécialisé.

¹ En 2013 pour l'évaluation interne et en 2015 pour l'évaluation externe.

² Conseil à la vie sociale, instances représentatives des personnels, analyse des pratiques, orientation budgétaire, ...

³ Un glossaire est disponible à la fin du document

⁴ Seuls les jeunes présentant une notification MDPH avec troubles envahissant du développement ou une déficience sévère, ne peuvent être accueillis à l'IME.

⁵ Une étude budgétaire laisse clairement apparaître la diminution des charges accordées (à activité égale) soit :

190.77 € en 2009

181.95 € en 2015

- Une absence de gratification salariale pour les salariés en postes⁶. Ce qui n'a pas manqué de mettre à mal le recrutement de certains types professionnels (notamment médical et rééducatifs).

En externe, ces contraintes économiques se ressentent également sur nos partenariats avec l'inter-secteur de pédopsychiatrie qui ne nous soutient plus aussi assidûment qu'auparavant.

Par ailleurs ces dernières années ont vu l'émergence d'agences⁷ de l'état chargées de venir baliser le terrain des pratiques professionnelles par la mise en place de recueil des bonnes pratiques, de procédures de performances, de conventionnement,... Nous verrons également comment l'IME Fraineau a pu intégrer ces évolutions tout en demeurant dans une gestion associative à taille humaine.

Méthodologie :

Pour réaliser ce travail nous nous sommes appuyés sur :

- Un comité de pilotage représentatif des salariés d'établissement
- Des documents de l'ANESM⁸ et de l'ANAP⁹.
- Le projet associatif réécrit en 2016.

Puis nous avons :

- Demandé aux représentants des usagers du CVS de faire une lecture critique du précédent projet.
- Inclus dans notre réflexion les orientations des évaluations interne et externe.
- Défini un certain nombre de thèmes qui nécessitaient un travail collectif plus approfondi (Chaque membre du comité de pilotage a été chargé de constituer un groupe de travail avec des salariés de l'établissement pour traiter la problématique retenue.)
- Effectué des réunions avec les membres du COMPIL qui nous ont permis de faire régulièrement du lien entre chaque étape.

Enfin un comité de lecture, auquel les représentants du CVS et les membres du conseil d'administration ont été associés, est venu valider le document final.

Présentation du document :

Dans une première partie, nous étudierons les caractéristiques des jeunes que nous accueillons et comment les valeurs associatives nous permettent de répondre aux besoins particuliers de chacun d'entre eux

⁶ L'indice des prix à la consommation a progressé de 6,99 % entre 2010 et 2015 alors que la valeur indiciaire du point n'a progressé que de 1%. Seule la progression salariale due à la prise d'ancienneté, permet de maintenir une progression des salaires à hauteur de l'évolution de l'indice des prix.

⁷ L'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM, créée en 2007), l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP, créée en 2009)

⁸ « Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service », décembre 2009

⁹ « Piloter et manager les projets au sein du pôle », avril 2012

L'établissement est ancré dans une réalité politique, administrative et géographique, nous montrerons comment son action s'articule avec un réseau de partenaire, répondant ainsi à la nécessité du virage inclusif.

Dans une seconde partie, nous définirons le mode opératoire et l'ensemble des prestations que nous délivrons au travers deux entités distincts (SEES et SIPFP) et trois composantes professionnelles complémentaires (éducatif, pédagogique et thérapeutique).

Dans une troisième partie, nous présenterons l'ensemble des éléments liés aux fonctions supports, que ce soit en termes de gestion de l'infrastructure que celle des ressources humaines.

Enfin, au regard des difficultés soulevées mais également en fonction de l'évolution des attentes sociétales en terme d'accompagnement des jeunes en situation de handicap, nous évoquerons des pistes d'améliorations. Ces perspectives de travail feront l'objet par la suite de la rédaction de fiches actions, prenant place dans la démarche d'amélioration continue de la qualité.

1 LE POSITIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

L'IME est géré par l'Association Fraineau depuis maintenant près de 80 ans. Celle-ci gère également un SESSAD de 25 places.

Cette structure associative revendique un attachement à des valeurs et des principes qui précisent le **cadre éthique** dans lequel s'effectuent les interventions des professionnels.

1.1 Finalités / objectifs – Missions

Après les Annexes XXIV, la loi du 2 janvier 2002 et la loi du 11 février 2005 ont fortement réorienté nos interventions vers :

- Une personnalisation renforcée des accompagnements et une place plus grande laissée aux proches et représentants légaux des personnes que nous accompagnons.
- La mise en œuvre des droits des usagers, tels qu'énoncés dans la Charte, autour notamment du droit à l'expression et à la participation.
- Une logique de démarche de projet et d'évaluation de nos pratiques.

Ces textes sont déclinés principalement dans le code de l'action sociale et des familles. Nous y ferons donc régulièrement référence en fonction des thèmes abordés.

C'est ainsi que dans l'article D312-11 du CASF on retrouve la définition des missions d'un IME :

« L'accompagnement mis en place au sein de l'établissement ou du service tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants ou des adolescents accueillis. « Il a également pour objectif d'assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle... »

1.2 La population accueillie

Actuellement, l'établissement dispose d'un agrément pour accueillir 75 jeunes, garçons et filles, âgés de 6 à 20 ans, se situant dans la zone de la déficience intellectuelle légère ou moyenne, avec ou sans troubles associés. 30 places sont réservées à un accueil en internat.

Ces jeunes doivent bénéficier d'une orientation de la MDPH pour pouvoir être inscrits à l'IME FRAINEAU.

1.2.1 Les caractéristiques géographiques

Lieu	COGNAC	0 à 10 KMS	10 à 30 KMS	+ 30 KMS
Nombre de jeunes	22	14	26	14
%	29%	18,4%	34,2%	18,4%

81.6 % des jeunes résident à **moins de 30 kms** de l'IME. Nous veillons à maintenir une aire de domiciliation qui reste relativement proche de l'établissement. En plus de réduire la fatigue des jeunes, cela limite également les frais de taxi. Par ailleurs en limitant ces distances, cela nous permet d'associer plus facilement les familles au PIA de l'enfant. Cette proximité géographique est souvent nécessaire pour accompagner les situations les plus complexes.

L'inscription d'un accompagnement sur les temps d'internat dans le PIA d'un jeune n'a plus vocation, comme par le passé, à venir pallier à l'éloignement géographique. Nous verrons ci-après dans un chapitre dédié, les nouveaux enjeux dont relève l'internat.

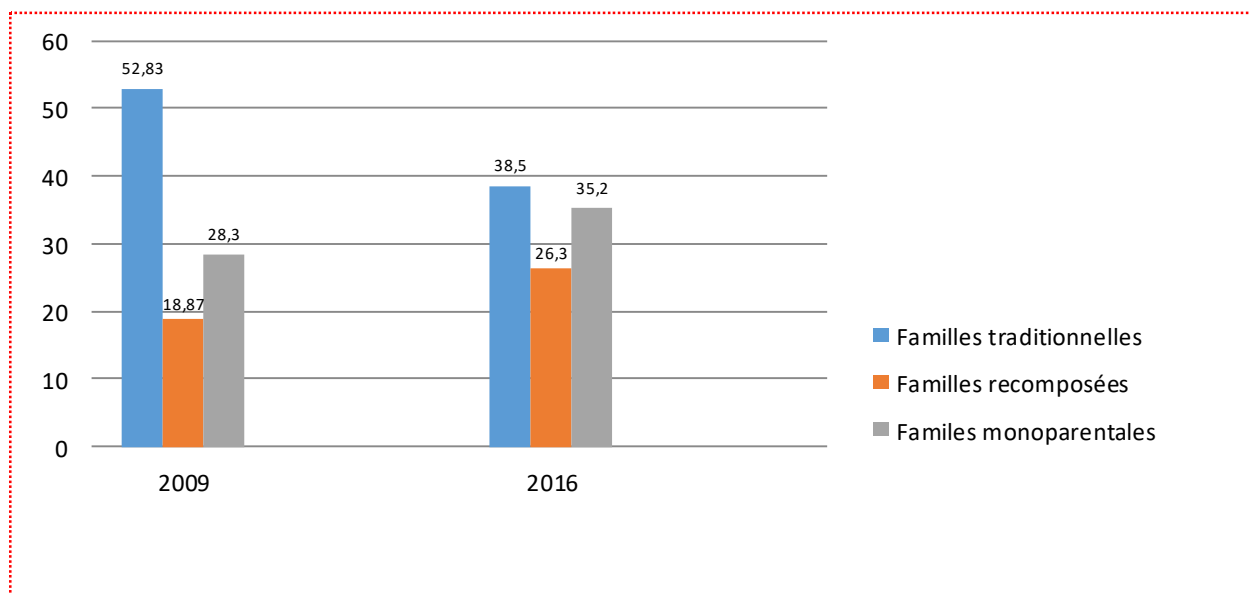
1.2.2 Le contexte familial :

L'étude de la situation familiale des enfants et adolescents accueillis ces cinq dernières années met en avant des caractéristiques spécifiques au regard des statistiques effectuées au niveau national.

La situation familiale des enfants a été classée selon 3 critères :

- Enfant vivant dans le cadre d'une famille « traditionnelle » :
Familles où les enfants vivent avec leur père et mère (parents mariés ou vivant maritalement).
- Enfant vivant dans le cadre d'une famille « recomposée » :
Familles issues de parents ayant eu des enfants d'une précédente union.
- Enfant vivant dans le cadre d'une famille « monoparentale » :
Familles composées d'un adulte et d'au moins un enfant.

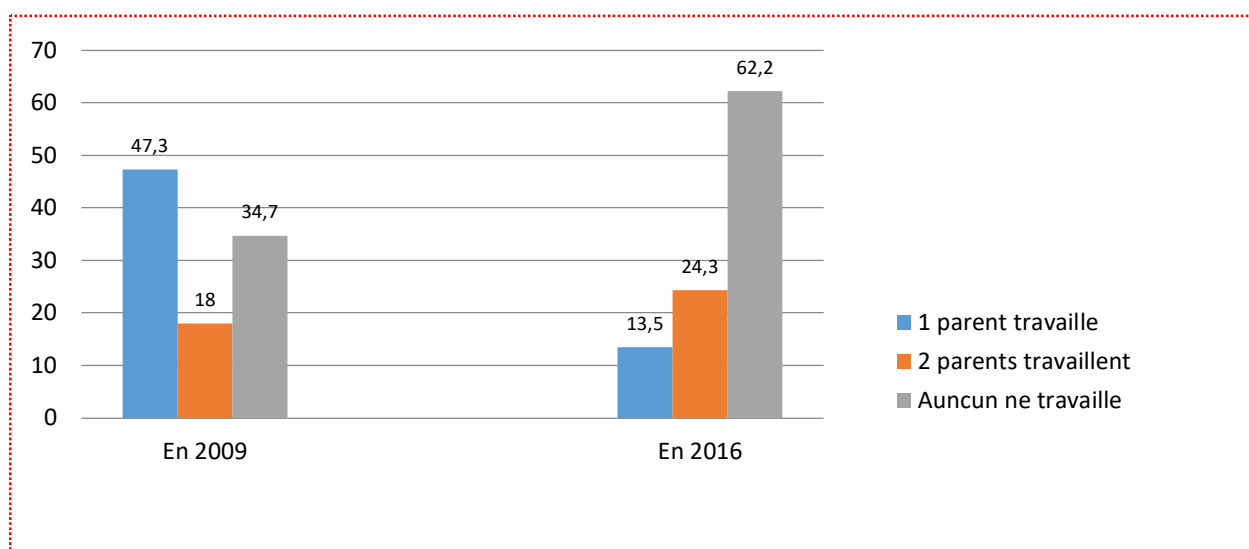
1.2.3 Situation familiale des enfants admis depuis 5 ans à l'établissement



Nous pouvons noter une diminution importante du nombre de familles « traditionnelles » (- 15 %) au profit des autres catégories. Concernant les familles « monoparentales », on relève au niveau du département de la **Charente** une moyenne de **12,9%** contre **35,2%** pour l'IME.

1.2.4 Le contexte socio-économique

Situation socioprofessionnelle des familles



Tout d'abord nous pouvons constater une forte augmentation du nombre de familles dont les deux parents sont sans emploi (**62%** en 2016 contre **35%** en 2009).

Cela signifie clairement que les familles sont davantage impactées par les difficultés socio-économiques. A titre de comparaison, le taux de chômage en Charente en 2013 (source INSEE) était de **13%**.

1.2.5 Les mesures d'accompagnement social

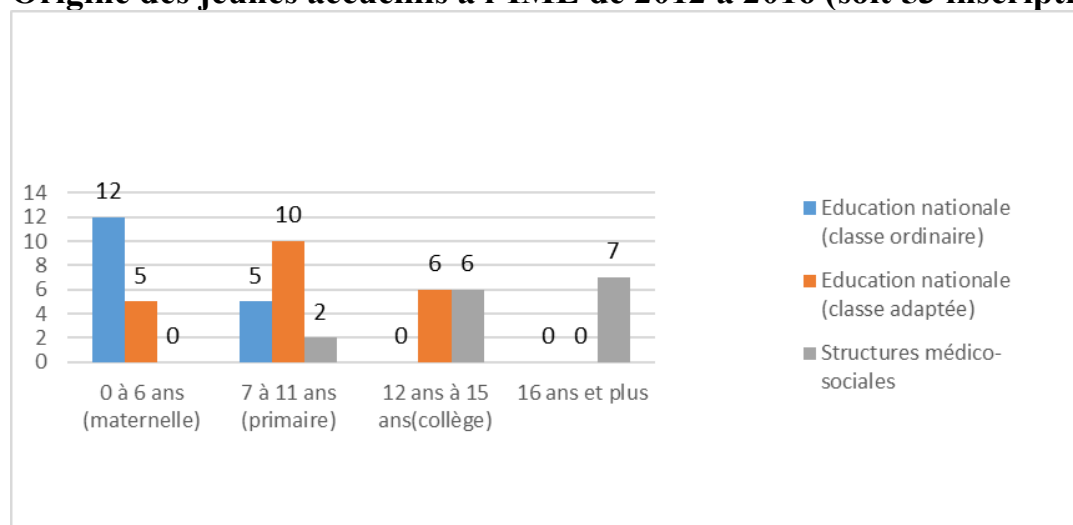
années	2009	2016
% de jeunes accueillis en familles d'accueil	10,14% (7)	14,5% (11)
% de jeunes bénéficiant d'une mesure éducative	Pas de données	7,9%

Le nombre de jeunes bénéficiant d'un accompagnement social (22.4%) n'est pas anodin dans le cadre d'une lecture globale des problématiques des jeunes. Indéniablement nous sommes inscrits dans une lecture complexe et multifactorielle, qui nécessite un important travail de partenariat. Cette approche a un coût organisationnel de plus en plus prégnant et met souvent à mal le caractère opérationnel du projet. En effet, pour 75 jeunes accueillis, cela représente 140 interlocuteurs potentiels (familles traditionnelles, parents séparés, familles d'accueil, éducateurs de la MDS, éducateurs AED, AEMO, service de placement familial spécialisé...).

Concernant les informations préoccupantes, nous rédigeons en moyenne entre 4 et 9 signalements par an, en lien avec des passages à l'acte à connotation sexuelle, des carences éducatives graves ou des suspicions de maltraitances. Ces faits peuvent se dérouler soit au sein de l'IME, soit dans le cadre familial.

1.2.6 Origine scolaire des jeunes

Origine des jeunes accueillis à l'IME de 2012 à 2016 (soit 53 inscriptions)



Nous constatons **qu'avant 7 ans**, les jeunes qui intègrent l'IME viennent du milieu ordinaire. **En primaire**, les jeunes proviennent aussi bien de classes ordinaires que de classes adaptées. Entre **12 et 15 ans**, les jeunes sont soit pré-positionnés en classe adaptée soit déjà inscrits dans un parcours médico-social (IME/ITEP). A partir de **16 ans**, il s'agit exclusivement de jeunes provenant d'IME.

Enfin, nous pouvons noter que 64% ont moins de 12 ans au moment de leur inscription.
A titre de comparaison sur la période 2007/2010, 40% des nouveaux inscrits avaient moins de 12 ans.

1.2.7 Etude épidémiologique :

En vue d'étudier l'évolution épidémiologique des jeunes, nous avons utilisé les tableaux d'indicateurs qui nous sont demandés tous les ans par l'ARS dans le cadre de l'édition des comptes administratifs. Le rattachement d'un jeune à l'une ou l'autre des catégories est de la responsabilité des psychologues et du médecin de l'établissement.

Répartition des populations en fonction des déficiences principales et secondaires

	2016	
	Principales	Secondaires
Retard mental moyen (ES 12)	16 %	6.7%
Retard mental léger (ES 13)	47 %	24.1 %
Trouble de la conduite et du comportement (ES 23)	6.9%	9.1%
Déficience psychique en rapport avec des troubles psychiatriques graves (ES 24)	18 %	3.4%
Autres déficiences du psychisme (es 25)	2.3%	16.1%
Déficience du langage et de la parole (ES 30)	3.4%	3.4%
Pluri handicaps (ES 70)	1.1%	2.3%
Déficiences viscérales (ES 80)	2.3%	1.1%
Polyhandicap (ES 90)	0 %	0 %
Autres déficiences	2.3%	3.4%

Si l'établissement continue d'accueillir principalement des jeunes présentant une déficience intellectuelle légère, il n'en demeure pas moins que la présence de trouble d'ordre psychologique (ES 23, ES 24 ; ES 25) impacte de manière principale ou secondaire près de 56 % des usagers accueillis.

A contrario nous notons que **20,7%** des jeunes ne sont concernés que par une déficience intellectuelle légère sans troubles associés.

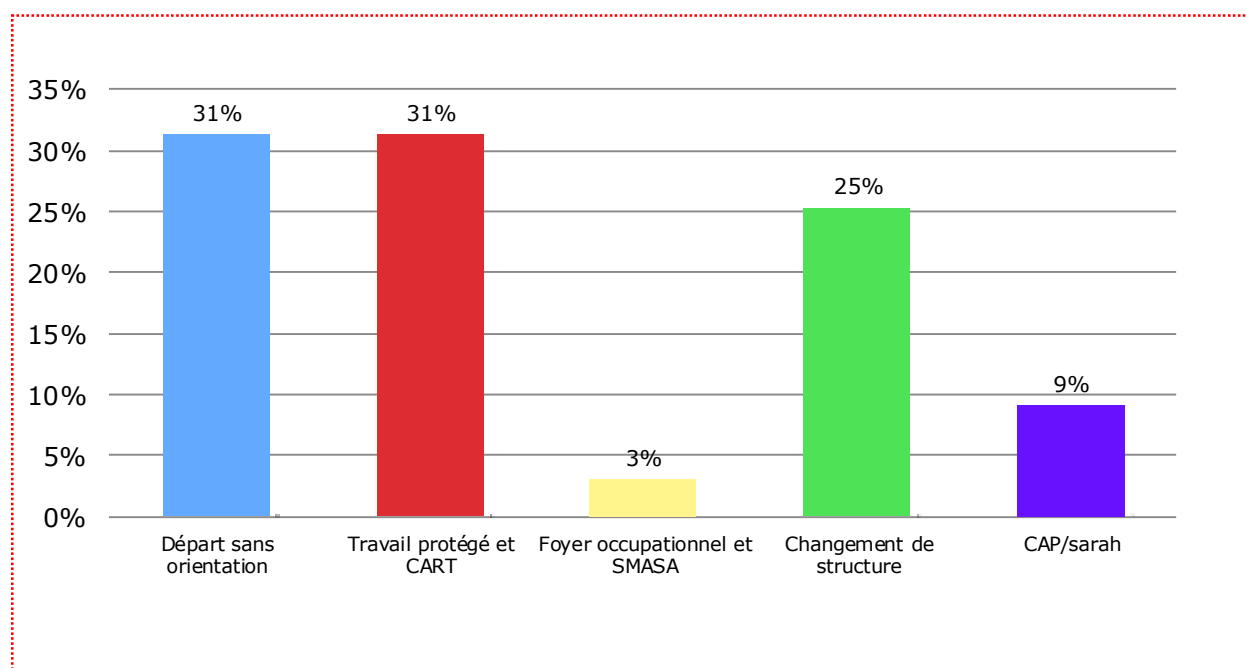
Nous pouvons également noter que **30%** des jeunes accueillis ont un traitement médical au long court, soit prescrit par leur médecin de famille, par le médecin de l'IME ou par les services de pédopsychiatrie.

Enfin, nous constatons également que les troubles liés à la sexualité viennent impacter l'accompagnement des jeunes. Cette problématique peut avoir deux causes distinctes :

- La première, assez légitime, est la difficulté qu'éprouvent de jeunes adolescents porteurs d'une déficience, pour appréhender les changements physiologiques et sociaux qui les transcendent. Cette problématique est traitée dans le cadre d'atelier dédié (voir ci-après chapitre « vie affective et sexuelle »)
- La seconde est davantage liée à des carences éducatives, des abus sexuels ou des climats incestueux. Autant de facteurs largement amplifiés par un accès facilité à des médias dont le contenu pornographique n'est pas censuré.

1.2.8 Répartition statistique des sortants :

Répartition statistique des sortants (99 jeunes entre 2008/2016).



Tout d'abord, nous constatons que nous sommes amenés à accompagner dans *leur projet de sortie* **69%** des jeunes qui intègrent l'IME. Ces accompagnements concernent principalement des structures *médico-sociales pour adultes* (34%), ou des réorientations vers *des structures médico-sociales pour enfants* (25%). **9%** de ces projets concernent des orientations vers *les formations professionnelles qualifiantes adaptées*.

Enfin, **31%** des jeunes quittent la structure de par l'expression de leur libre arbitre. Ce choix, s'il en est un, s'exprime par une lassitude de la vie institutionnelle et de ses contraintes éducatives. Dans le discours de ces jeunes, transparait également un refus du handicap et des représentations qui s'y associent (en l'occurrence l'orientation en structure adulte).

1.3 L'inscription de l'établissement dans son environnement

1.3.1 Implantation géographique

L'IME est situé à proximité du centre-ville de Cognac, au 62 Avenue Paul Firino Martell.

Sa superficie est de 10 000 m² :

- 5000 m² sont consacrés aux locaux
- 5000 m² sont réservés à des espaces de détente et de loisirs.

Son accès facile et son inscription dans un environnement urbain constituent des atouts pour les apprentissages à visée d'insertion sociale et de compréhension de l'environnement.

1.3.2 Historique de l'Association :

Depuis sa création en **1937**, l'établissement contribue à répondre aux besoins d'adolescents et d'enfants dont le profil et les difficultés ont largement évolué au cours du temps.

Créé par les religieuses de la Providence de Blois, il reçoit le nom de « *Centre de rééducation de la Providence du Sacré Cœur* ». En **1947**, l'établissement sera dénommé « *Centre Psycho-Médical, **Fondation Fraineau*** ».

Le **22 Novembre 1949**, « *l'association du CENTRE PSYCHO-MEDICAL – **Fondation Fraineau*** » est créée. Elle a pour objet « *la création et le fonctionnement du Centre Psycho-Médical ou tout autre établissement à but éducatif et social* ».

Le **10 Décembre 1962**, l'établissement reçoit l'agrément pour accueillir des jeunes ayant une déficience légère. En revanche celui concernant la déficience moyenne est obtenu le **1^{er} janvier 1964**.

En juillet **1993**, l'association étendra son champ d'intervention avec la création d'un *Service d'Education et de Soins à Domicile* (SESSAD) de 10 places, s'adressant à des jeunes âgés de 3 à 20 ans. Une extension de 15 places supplémentaires est accordée par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS) en juin 2005.

En janvier **2016**, le projet associatif est rédigé, puis en juin **de nouveaux statuts sont rédigés**. Ils remplacent notamment l'appellation « l'association du CENTRE PSYCHO-MEDICAL – Fondation Fraineau » par « **l'association Fraineau** ». L'établissement n'est plus dénommé « centre psycho-médical » mais **IME**.

1.3.3 Nos valeurs : « des leviers opérationnels pour l'action ».

Le respect, l'humanité...

Par le Projet personnalisé d'accompagnement ainsi que la charte des droits aux usagers, l'association promeut le respect de l'altérité, ainsi que les potentialités.

Par la mise en place d'une organisation permettant l'anticipation et la souplesse, nous favorisons une certaine sérénité. La convivialité et la solidarité sont également des valeurs fortes à nos yeux.

Le pragmatisme, l'adaptation et la flexibilité...

Nos interventions sont guidées par l'intérêt premier que constitue la réponse aux besoins des jeunes que nous accompagnons, et sur le nécessaire bien-être des professionnels pour mener à bien leur mission. Il nous faut en permanence nous questionner afin d'être certains que nous sommes la meilleure réponse possible pour chacun des jeunes que nous accompagnons. Nous ne sommes qu'un outil au service des jeunes et de leurs projets. Il est donc nécessaire de faire évoluer l'Institution, l'intérêt des usagers étant toujours supérieur à celui de l'organisation : il nous faut dépasser les contraintes institutionnelles pour permettre de répondre aux besoins des usagers et des professionnels.

L'écoute et l'empathie traversent nos pratiques, car nul n'est détenteur de la vérité, qui émerge de la pluralité des points de vue. La pluridisciplinarité née de ce croisement des regards est une richesse.

Un cadre éthique...

La réflexion éthique vise à déterminer « le mieux agir » en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées. Elle vient étayer les compétences professionnelles existantes. Animée collectivement, elle permet de questionner le droit, la morale et la déontologie en situation, leurs vides ou leurs paradoxes. Il est attendu de tous, chacun dans sa fonction, une implication, un engagement professionnel et une prise de responsabilité.

L'association se doit pour sa part de favoriser la réflexion éthique et le professionnalisme en traitant avec ses professionnels et de manière institutionnelle toute problématique complexe, parfois dérangeante, à laquelle ces derniers pourraient être confrontés. Elle soutient le professionnalisme et les postures éthiques de ses professionnels, par le biais par exemple de séances d'analyse de la pratique, ou bien encore par la formation ou par le soutien apporté au projet professionnel de chacun.

Le respect du droit du travail et la disponibilité de l'équipe de direction sont des conditions nécessaires à ce professionnalisme.

La participation de tous...

Nos méthodes de management sont participatives et nos démarches-projets mobilisent des groupes de travail représentatifs de l'ensemble des catégories de professionnels (éducatifs, thérapeutiques et services généraux), qui sont dès lors partie prenante de ce grand projet commun.

Au-delà des seuls professionnels et des membres du Conseil d'administration, l'association est engagée dans une dynamique permettant l'expression et la participation des usagers et de leurs familles.

Cette participation collective trouve particulièrement à s'appliquer dans le cadre de notre démarche qualité. Cette dernière consiste en un état d'esprit à avoir, concernant tous nos axes de fonctionnement. C'est une vigilance de tous les jours, qui prend appui sur des dispositifs de consultation et d'expression. C'est une démarche partagée avec les professionnels, les usagers et le Conseil d'administration. La démarche qualité doit être porteuse d'effets concrets. Un élément essentiel à sa réussite réside dans la confiance de chacun dans la capacité de changement. A ce titre, la mise en œuvre des décisions prises doit faire l'objet d'une grande vigilance.

1.3.4 Notre stratégie partenariale

Un cadre légal au service de l'utilisateur...

La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale marque la volonté explicite des pouvoirs publics de favoriser le développement accru des partenariats et des réseaux, en leur accordant une plus grande légitimité. Elle prône la collaboration entre les institutions, une organisation clarifiée des relations entre les décideurs et les acteurs, afin que les usagers soient au centre du dispositif.

L'IME Fraineau a développé depuis plusieurs années un réseau de partenaires et/ou d'interlocuteurs identifiés ci-dessous. Cette ouverture sur notre environnement nous permet de répondre aux besoins des jeunes accueillis et adapter des modes de prises en charges singulières et personnalisées.

Le partenariat constitue l'un de nos moyens essentiels pour répondre à la complexité des situations des jeunes. Afin d'optimiser la qualité de l'accompagnement, la mobilisation de différents acteurs reste essentielle. Par principe, nous veillons à contractualiser par le biais de conventions les attendus et les moyens mis en œuvre dans ces partenariats.

Définition...

Le partenariat est un rapport complémentaire et équitable entre deux parties différentes par leur nature, leurs missions, leurs activités, leurs ressources et leur mode de fonctionnement.

Le partenariat laisse place à des espaces de négociations, où les parties peuvent définir leur projet commun. Les partenaires sont reliés au réseau par l'ensemble des échanges matériels, ou relationnels. Il s'agit d'un transfert de la réalisation de l'action par un autre service; transfert rendu possible par l'existence d'un réseau interpersonnel ou inter institutionnel.

Dans le fonctionnement d'un réseau structuré, il faut :

- Des acteurs différents avec des liens existants entre eux;
- Le besoin pour un service ou un acteur de faire appel à un tiers compétent ou disponible pour résoudre une situation non traitable par lui.

Partenariat : un gage de légitimité pour l'association...

L'ouverture au partenariat constitue aux yeux de l'association un réel investissement. Le projet associatif précise que l'IME « [...] *est fortement impliqué dans les collectifs présents sur le territoire (Entente, collectif départemental...). Ces dynamiques de territoire permettent de favoriser les interconnaissances, d'être reconnu en tant qu'acteur du territoire à part entière...* ».

Pour le Conseil d'administration, ainsi que pour les professionnels de Fraineau, il est primordial de « *conserver notre taille d'aujourd'hui ; mais conscients des grandes évolutions du secteur (regroupements, mutualisations, rationalisation...), participer pleinement à ces collectifs nous prémunit de l'isolement et nous implique dans la stratégie territoriale.* »

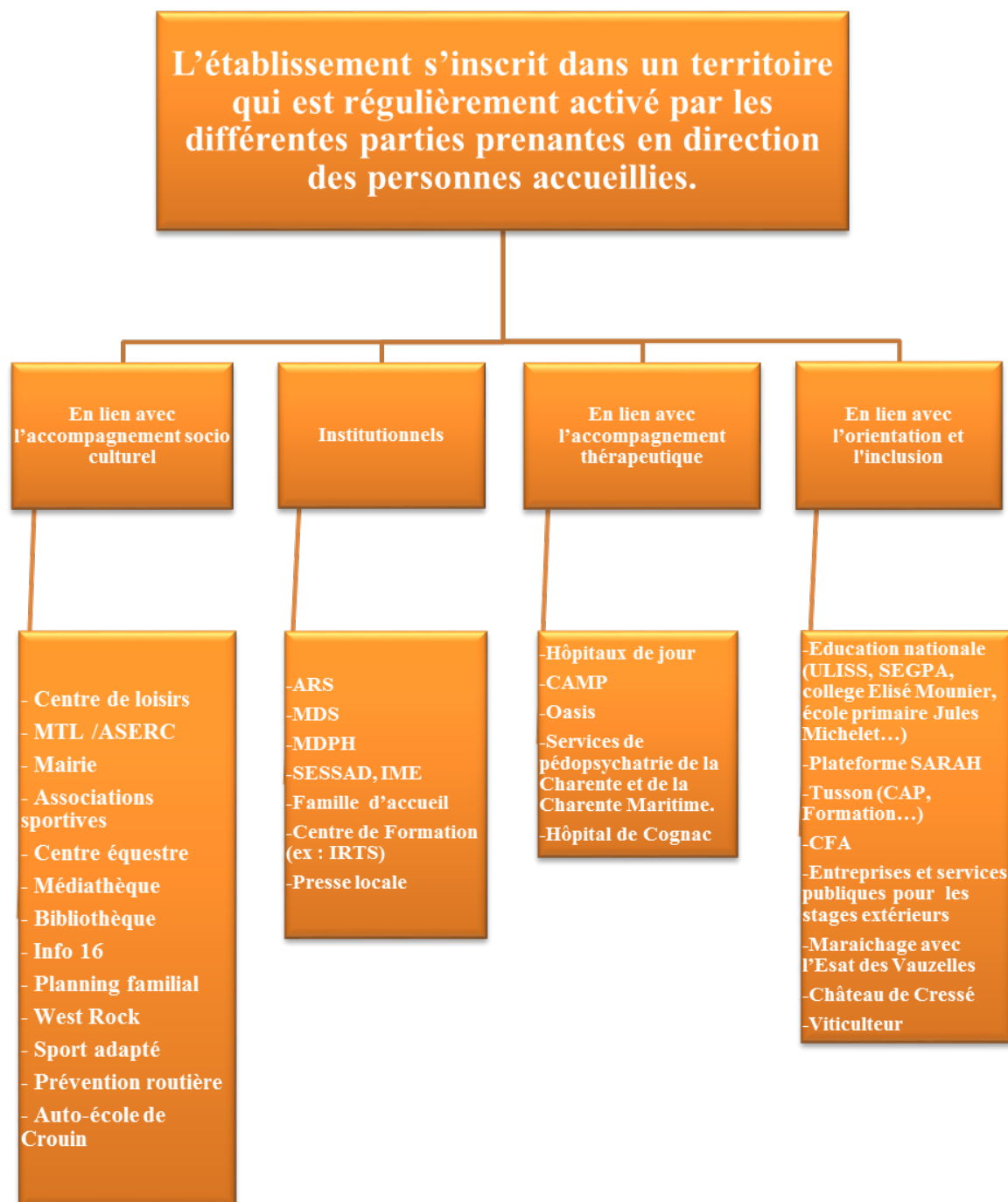
Le partenariat : un outil de la gestion des ressources humaines...

Si cette ouverture trouve naturellement son intérêt pour le bénéfice des jeunes accueillis en termes de complémentarité et de socialisation, elle génère également une réelle plus-value pour les salariés eux-mêmes. Cela permet de prendre conscience d'autres champs de représentations que ceux portés par l'institution. L'ouverture permet de s'enrichir des autres fonctionnements et organisations, d'échanger, de prendre du recul sur sa propre posture. Dans cette idée, le partenariat, peut permettre de renouveler ses pratiques, d'éviter la lassitude du quotidien et à terme une certaine usure professionnelle. Il devient alors un véritable outil au service de la politique de gestion des ressources humaines de l'IME.

Enfin, lorsqu'on met en place un partenariat, le professionnel concerné est dans une fonction de représentation, il porte les valeurs de l'institution et l'image qu'elle renvoie. C'est une véritable reconnaissance de ses savoir-faire des professionnels sur l'extérieur, ainsi que celles de l'institution qu'il représente..

1.4 Cartographie des partenaires de l'IME:

Partenaires et réseaux :



1.5 Promouvoir les bonnes pratiques et lutter contre la maltraitance

Une éthique et des valeurs clairement identifiées...

La prévention des maltraitances est une préoccupation centrale. Elle constitue le prolongement logique des principes et valeurs de l'association qui visent le bien-être et la promotion des jeunes que nous accueillons.

La mise en œuvre au quotidien de pratiques souhaitables et adaptées au public accueilli s'appuie sur une politique de promotion, de transparence et d'ouverture. Elle se traduit par les orientations et les actions suivantes :

- La personnalisation de l'accompagnement et la participation du jeune et de sa famille à l'élaboration et l'évaluation des prestations qui les concernent
- Le respect des droits des jeunes et de leurs familles, en particulier à travers la mise en place des outils et instances prévus par la loi 2002-2 (contrat de séjour, règlement de fonctionnement, livret d'accueil, conseil de la vie sociale, charte des droits et libertés)
- L'ouverture sur l'extérieur (stages en entreprises, intégration dans des activités ouvertes à tous, sorties, séjours, démarches multiples dans l'environnement...)
- La mise en place de procédure permettant le recueil et le traitement de toutes informations ou observations en lien avec une suspicion de maltraitance que ce soit dans le cadre familial ou institutionnel...
- Une politique de recrutement basée sur la vigilance quant à la qualification, la dimension éthique et professionnelle.
- La vigilance quant aux conditions et à l'environnement de travail du personnel afin d'éviter l'usure professionnelle et le manque de disponibilité (formation, cadre de travail, mobilité interne, analyse des pratiques...)
- Le respect des normes de sécurité et la mise en place de procédures dans les différentes situations d'urgence (incendie, panne électrique, urgences médicales, épidémies, incidents alimentaires, ...)

...Une formalisation de la démarche qualité qui reste à construire.

Aujourd'hui, si un certain nombre d'outils ou d'actions listés ci-dessus sont en place, le manque de formalisation et l'absence de méthodologie clairement identifiée fait défaut. Nous verrons dans les perspectives de travail à la fin de ce projet comment y remédier.

Par ailleurs, la formalisation des procédures de travail, qui relève en soi de l'amélioration des pratiques, a déjà commencé. Ce travail, de rédaction et de compilation a pour vocation de s'inscrire dans le cadre de l'amélioration des pratiques et à termes baliser l'ensemble des actions menées au sein de l'établissement.

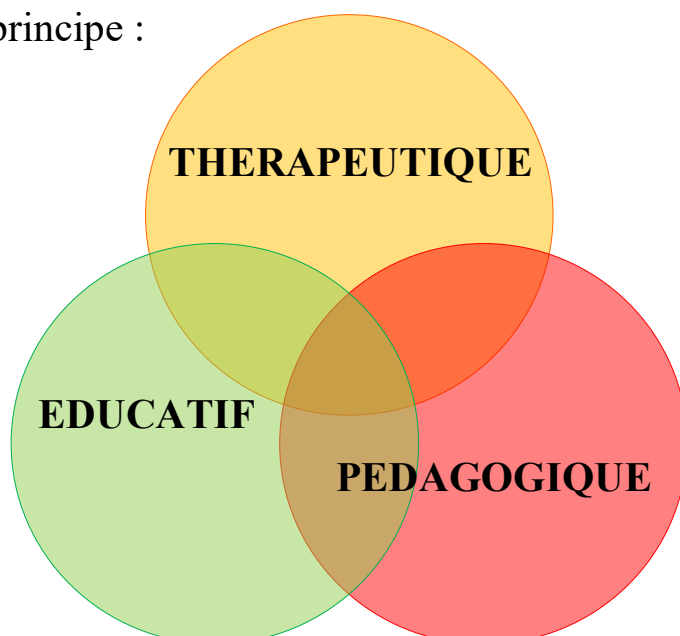
2 LE MODE OPERATOIRE

Article D312-19 du CASF :

« Pour chaque enfant ou adolescent est élaboré un **projet individualisé d'accompagnement (...)** intégrant trois composantes : pédagogique, éducative et thérapeutique. L'ensemble des personnels (...) est associé à son élaboration. Le directeur de l'établissement ou du service est responsable de son élaboration et de sa mise en œuvre, dans le respect des compétences et des règles déontologiques des différents professionnels. (...) »

2.1 Le principe général et la méthodologie

2.1.1 Le principe :



L'ensemble de ces prestations, nécessite **une méthodologie et des procédures** qui organisent l'action des différents professionnels en direction et avec la participation des jeunes et de leurs familles. L'articulation de ces trois pôles et la prégnance de chacun d'entre eux dans le projet relèvent d'une stratégie partagée, où chacun vient signifier les moyens qu'il est susceptible de mettre en œuvre.

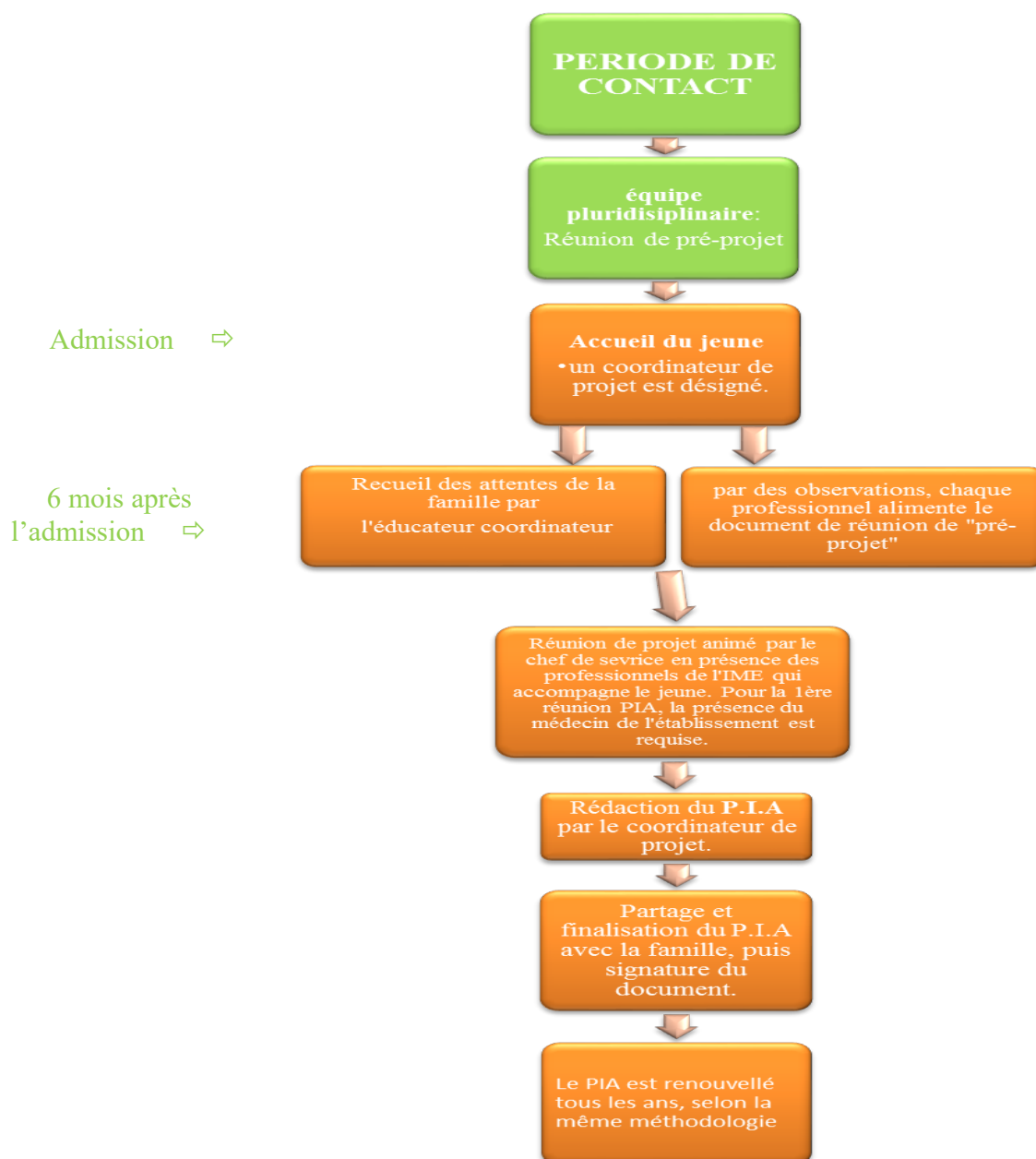
Ainsi la spécificité de chaque projet peut se lire à travers la manière dont les trois cercles se superposent, laissant plus ou moins de place au soin, à l'enseignement ou à la socialisation **en fonction des besoins spécifiques** de chacun des jeunes accueillis.

2.1.2 La méthodologie :

La mission du coordinateur de projet :

Le coordinateur de projet est l'interlocuteur privilégié des jeunes, des familles et des partenaires du projet. Il est désigné parmi les éducateurs du groupe de vie accueillant l'enfant.. C'est lui qui pilote la démarche d'élaboration du projet personnalisé avec tous les partenaires impliqués et veille à la mise en œuvre du projet dont il assure le suivi.

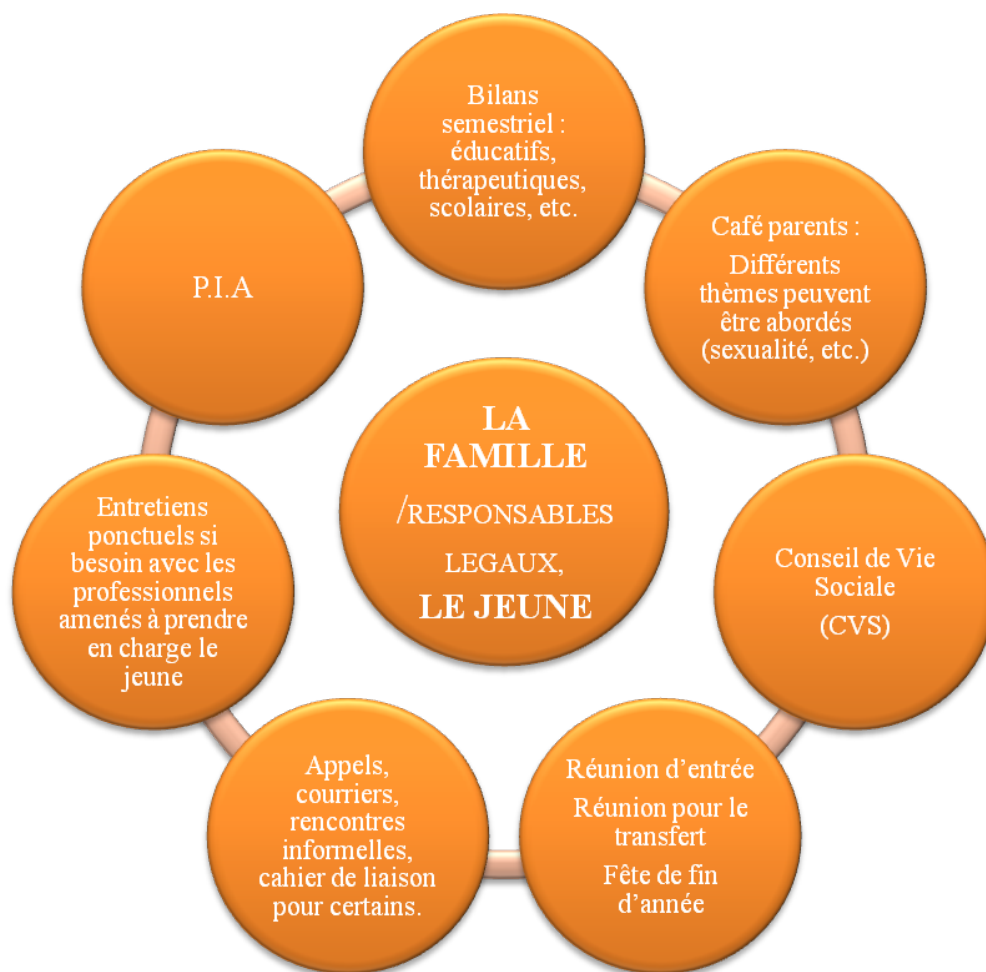
Le déroulement :



2.1.3 La place des familles

Selon la loi 2002-2 les familles et/ou responsables légaux ainsi que la personne accueillie doivent être associés aux différentes actions mises en place dans le projet individualisé d'accompagnement (P.I.A). Au sein de l'établissement, nous souhaitons une relation de confiance et un travail en complémentarité pour mener au mieux l'accompagnement éducatif auprès de l'usager, pour son bien-être et son développement.

Les familles sont aussi amenées à se mobiliser au travers de plusieurs instances portées par l'institution et sont régulièrement informées de l'évolution de leur enfant au travers différents documents :



Les relations entre les professionnels et les familles ou les responsables légaux sont essentielles pour le développement de la personne accueillie. Celle-ci doit pouvoir se construire sur le plan identitaire, sans être l'objet de conflit de loyauté. Il est donc primordial de respecter les singularités de chacune tant en terme d'origine sociale, culturelle que religieuse. Cette prise en compte s'inscrira dans le cadre des lois républicaines et de la laïcité.

Au quotidien, nous écoutons les avis et souhaits des parents ou responsables légaux tout en tenant compte de ceux des jeunes accueillis (notamment pour les plus âgés). Les familles seront informées de tous faits ou décisions relevant de l'autorité parentale. A la majorité des jeunes, elles restent nos interlocutrices privilégiées tant que le jeune n'a pas d'indépendance financière et qu'il réside au sein de leur domicile.

Certains jeunes accueillis peuvent être soumis à des décisions judiciaires (placement, mesure éducative, etc.) que nous prenons en considération dans le cadre de son accompagnement. Dans le cas d'un accueil organisé par l'aide sociale à l'enfance, nous travaillons en partenariat avec les familles d'accueil. Ces dernières, en tant que professionnels, nous transmettent les informations, observations nécessaires à la prise en charge du jeune et inversement. Elles sont invitées à collaborer à l'élaboration et la mise en œuvre du PIA.

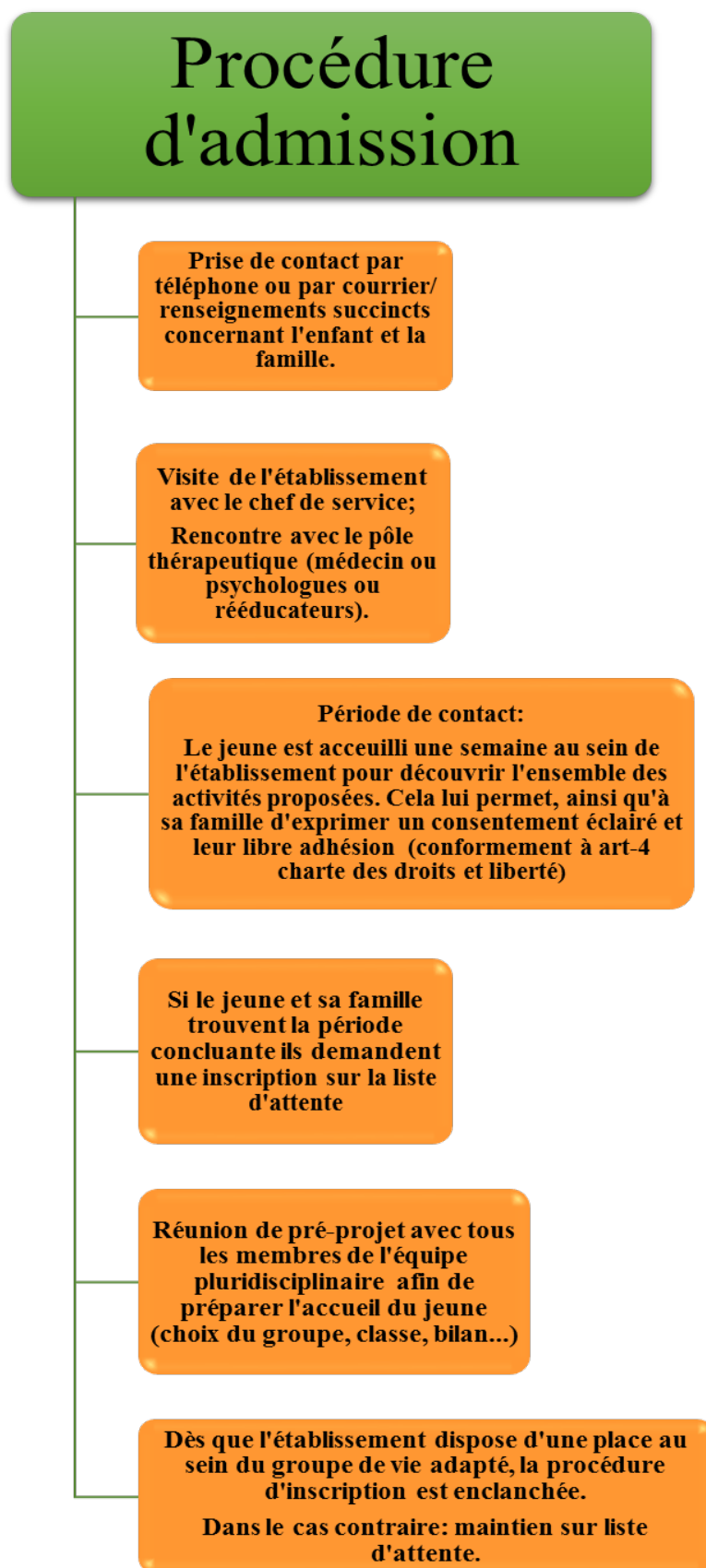
Toutes ces démarches se feront concomitamment avec la famille naturelle dans la mesure où cette dernière ne s'y oppose pas. En dernier recours, nous privilégierons le lien avec les détenteurs de l'autorité parentale et organiserons des séances de travail séparées. Nous procéderons de la même manière vis-à-vis des parents séparés si nécessaire. La règle étant de privilégier autant que possible la présence de tous les interlocuteurs pour toutes les démarches relevant du PIA.

Droit des familles et participation CVS :

L'implication des familles dans le fonctionnement institutionnel va au-delà de leur implication dans le projet de leurs enfants. Elles sont mobilisées notamment au travers d'instance représentative qu'est le CVS. Elles formulent des avis et des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement (l'organisation intérieure, la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle, les services thérapeutiques, et les projets de travaux et d'équipements...).

Le CVS est obligatoirement consulté sur le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement ou de service.

2.1.4 La procédure d'admission.



2.1.5 La préparation de la sortie

Nous préparons la sortie du jeune de l'institution afin de garantir la cohérence de son parcours en essayant, de prendre en compte l'ensemble de ses besoins, ses aspirations et ses préférences personnelles.

Il est primordial, pour réussir une orientation, que le projet soit préparé en étroite collaboration afin de faire coïncider :

Aspiration du jeune

Aspiration de la famille

Compétences reconnues par l'équipe pluridisciplinaire de l'IME.

Des stages peuvent être proposés dans différents ESAT/ foyers de vie afin que ces jeunes adultes découvrent les attentes des futurs lieux de destinations et s'inscrivent dans une réalité éprouvée par l'expérimentation.

Nous pouvons également l'accompagner dans la mise en place d'une protection judiciaire (tutelle/curatelle) afin de préserver ses intérêts personnels (éventuellement en lien avec la famille).

Nous devons également amener les jeunes adultes et leurs familles à faire quelques concessions en termes de lieu d'implantation des structures adultes. En effet, il peut être nécessaire en vue d'obtenir une place, de s'éloigner géographiquement de sa famille. Cela nécessite d'être travaillé bien en amont et disposer d'un internat dans notre palette d'outils s'avère particulièrement précieux.

2.1.6 La communication entre les intervenants :

Les instances de réunions

Différentes réunions permettent l'échange entre les divers professionnels dans un souci de concertation et de coordination. Ces réunions peuvent concerner les jeunes, les différents services ou l'ensemble des acteurs institutionnels.

Dénomination	Animateur	Objectif	Fréquence	Participant	Traçabilité	Intérêt
<u>Réunion de pré-projet</u>	Chef de service	Fait suite à une semaine de contact et doit définir les premières orientations qui se dessinent et pour le jeune qui a vocation à intégrer l'IME	Après une période de contact	L'ensemble des salariés de l'IME concernés par la prise en charge	Document écrit	Coordination des équipes autour du PIA
<u>Réunion de Projet</u>	Chef de service	Travaux préparatoires à l'élaboration du PIA	Dans les 6 premiers mois de l'arrivée d'un jeune, puis une fois par an	L'ensemble des salariés de l'IME concernés par la prise en charge	Document écrit	Coordination des équipes autour du PIA

<u>Réunion d'équipe pédagogique</u>	Coordinateur pédagogique	Echange autour des pratiques professionnelles des enseignants	5/6 réunions par an	L'ensemble des enseignants	Cahier dédié	Faire du lien au sein du pôle enseignant et favoriser l'échange des pratiques
<u>Réunion coordination pôle thérapeutique/équipe de direction.</u>	Les chefs de services	Coordination du parcours de soin et diffusion d'informations	hebdomadaire	Chefs de services, l'ensemble du personnel du pôle soin, le directeur	Cahier dédié	Transmettre des informations entre les 2 pôles, Avoir une vision plus distanciée par rapport aux événements institutionnels.
<u>Réunion de service</u>	Chef de service	Echanges autour de la vie de groupe, de l'ajustement des projets et de l'organisation générale	1 fois tous les 15 jours.	Chefs de service et l'ensemble du personnel éducatif et pédagogique.	Cahier dédié	Permet d'accompagner les équipes dans la gestion du quotidien et faire circuler l'information.
<u>Réunion thérapeutique</u>	Médecin	Evoquer des difficultés autour des prises en charges médicales ou thérapeutiques	1 par mois	l'ensemble du personnel du pôle soin	Cahier dédié	
<u>Réunion institutionnelle</u>	Directeur	Diffuser des informations de portées générales (intra-institutionnelles ou extra institutionnelles	2 fois par an	L'ensemble du personnel	Power point (édité et archivé au secrétariat)	Information descendante permettant d'informer les salariés des évolutions structurelles de l'institution mais également des orientations législatives.
<u>Des réunions des délégués du personnel</u>	Directeur	Echange autour des droits des salariés et de l'organisation du travail	mensuelles	Les représentants et suppléants élus	Cahier dédié	Anticiper les difficultés et échanger autour des enjeux du fonctionnement institutionnel

L'outil informatique

Depuis maintenant 5 ans, l'établissement a déployé des moyens importants en vue d'inscrire notre structure dans une gestion informatique plus efficiente. Ainsi, un maillage de câbles optiques a permis de diffuser l'accès à un système intranet à partir de tous les lieux de travail. Ceci a grandement facilité la mise en place de documents de travail commun (PIA notamment), mais a aussi facilité l'accès à des documents de travail de portée plus générale (comptes rendus DP, fonction économat...). Le système informatique est sécurisé par un pare-feu limitant l'accès à internet et protégeant nos données. Nous disposons également d'un agenda électronique accessible par tous et facilitant les prises de rendez-vous.

2.2 L'offre de prestations.

Nous avons fait le choix de faire une présentation du fonctionnement de l'IME, non pas de manière dichotomique, mais en respectant les interactions qui sont à l'œuvre aujourd'hui.

C'est ainsi que pour la section S.E.E.S., qui accueille 36 enfants âgés de 6 à 14 ans, nous avons rédigé un chapitre regroupant le domaine scolaire et éducatif.

Pour la S.I.P.F.P., qui assure l'accompagnement de 39 adolescents âgés de 14 à 20 ans, nous vous présenterons le volet pédagogique (regroupant les enseignements professionnels, scolaires et ateliers éducatifs) et les groupes de vie éducatifs.

Un chapitre sera dédié au pôle thérapeutique car il englobe l'ensemble du fonctionnement institutionnel.

Enfin nous décrirons trois prestations transversales auxquelles nous accordons une attention particulière : le sport, l'internat et les groupes de « vie affective et sexuelle ».

A travers ce chapitre, nous découvrirons donc l'ensemble des modalités d'accompagnement qui peuvent jalonner la vie d'un jeune accueilli à l'IME, ainsi que l'organisation des groupes de vie chargés de l'accueillir.

Le passage d'un groupe à l'autre se décide en général au moment des réunions de projets et est confirmé en fin d'année scolaire. Il se justifie en fonction de plusieurs critères tels que l'âge, la maturité, le développement de capacités cognitives ou sociales...

On note par ailleurs un palier important dans le passage entre la SEES et la SIPFP. Il s'agit bien, par différents moyens (absence du cahier de liaison, emplois du temps individuel non rattaché au groupe de vie,...), de marquer une césure entre le monde de l'enfance et celui de l'adolescence.

Si ces changements de groupe sont des moments forts dans le cursus d'un jeune, il n'en demeure pas moins que ce passage ne revêt pas un caractère automatique. En effet, conscients des dérives que provoquerait un système de filière, nous attachons beaucoup d'importance à réinterroger la pertinence d'un maintien dans l'IME et ce quel que soit l'âge du jeune. Pour s'en convaincre, nous rappelons que 25 % des jeunes quittent l'établissement pour intégrer une autre structure médico-sociale avant 20 ans et que 9% sont orientés vers une formation qualifiante.

2.2.1 La section d'éducation et d'enseignement spécialisé – S.E.E.S.

Avant même d'envisager la situation de handicap, il est important de considérer la personne.

Une personne pleine de richesse et animée de désirs, de doutes et de curiosité. A nous de créer le mouvement et la dynamique qui vont lui permettre de s'inscrire au mieux dans ce qui lui est proposé.

Aider à mettre du sens sur les apprentissages, voilà la pierre angulaire de cette dynamique.

Ceci implique une interaction entre les pôles éducatifs et pédagogiques, entre l'espace du vivre ensemble et l'espace des connaissances et des savoirs.

En effet, le jeune n'est pas seulement un élève. Il n'est pas non plus exclusivement un membre du groupe de vie. Il est avant tout une personne que nous devons considérer comme un tout indivisible. Ainsi la prise en compte se doit d'être globale. C'est à partir de ces interactions nécessaires entre les différents pôles que va naître le mouvement et la mise en sens de l'ensemble.

Cette manière d'appréhender la situation nous permet alors de venir travailler un aspect essentiel de la prise en compte des enfants : leurs difficultés à faire du lien et mettre du sens notamment entre ce qui est appris au sein de la classe et au sein du groupe.

Pour cela la démarche soutenue à l'IME Fraineau s'appuie pour les plus jeunes, sur un partage de temps quotidien entre éducateurs et enseignants :

- **Des temps de vie de groupe** (accueil, réunions de régulation, sorties du mercredi). Cela permet alors à l'enseignant et aux enfants de développer un regard et une relation différente, mais aussi d'amener le pédagogique en dehors du lieu de classe et de mettre en lien les acquis scolaires avec une vie plus quotidienne.
- **Des temps de vie de classe** : (séances d'éveil, activité sportive, temps de langage, temps de cahier de vie). Au sein d'un cadre pédagogique garanti par l'enseignant, l'éducateur pourra accompagner plus individuellement certains, ou bien aider à réguler la vie de la classe.

Nous voyons bien que si chaque professionnel est garant de son rôle auprès des enfants, il évolue aussi à la confluence des deux.

Les enfants grandissant, nous tendons ensuite vers une collaboration essentiellement axée sur le partage des contenus proposés. Les professionnels ne pratiquant plus ensemble que sur des temps moins journaliers : réunions, sorties, camps. Ils viennent ainsi concrétiser un travail commun plus distancié. Nous renforçons alors également le lien qui existe entre les adultes qui encadrent.

Chaque enseignant est rattaché à un groupe d'enfants. Le cercle est vertueux.

Enfin, par une meilleure connaissance sur la situation des jeunes, cette démarche permet également aux professionnels de prendre en compte les enfants d'une manière globale favorisant des réponses plus adéquates aux besoins repérés et aux objectifs de projets.

De manière concrète la section d'éducation et d'enseignement spécialisé SEES accueille environ 36 enfants de 6 à 14 ans et est organisée en quatre groupes de vie, chacun d'entre eux rattaché à un groupe classe.

Ces groupes sont : la section accueil, le groupe 1, le groupe 2 et la section PEI. Chacun accueille environ une dizaine d'enfants d'âge similaire. Les objectifs éducatifs poursuivis sont les suivants :

- ✎ Socialisation
- ✎ Autonomisation
- ✎ Citoyenneté
- ✎ Epanouissement

Ils sont déclinés et affinés chaque année par chaque groupe de vie dans un document intitulé « projet de groupe ». Ce dernier remis aux familles lors d'une réunion de rentrée scolaire qui se déroule fin septembre.

Les objectifs des enseignants se déclinent dans « le projet d'école 2017-2021 »¹⁰ qui a été construit à partir du socle commun des connaissances et des compétences :

Construction des savoirs fondamentaux
Acculturation
Statut d'élève

■ **Groupe de vie « accueil »** : Le groupe accueil reçoit une dizaine d'enfants âgés de 6 à 10 ans.

Il est souvent le premier lieu où l'enfant et sa famille sont en contact avec un accompagnement éducatif et pédagogique spécialisé. C'est un lieu qui a pour objectif de contenir autant que d'apaiser, où l'enfant va se réconcilier avec les apprentissages et redémarrer sa progression à son rythme. La prise en charge éducative constitue l'articulation entre toutes les activités proposées aux enfants et complète les temps scolaires.

Chaque matin les enfants sont accueillis par un de leurs éducateurs sur leur groupe qui est le lieu de référence. Cet espace est organisé pour permettre à chaque enfant de se repérer et de se sentir en sécurité. Les enfants y font certains ateliers, y prennent leurs repas, ont des temps d'échanges, de jeux...

Le groupe « accueil » permet une identification des besoins des enfants qui peuvent se décliner comme suit mais dont l'ensemble ne concerne pas la totalité des jeunes :

- ✎ Se structurer sur le plan de la personnalité
- ✎ Acquérir davantage d'autonomie et s'initier à la vie en collectivité
- ✎ Améliorer la communication
- ✎ Enrichir leur imaginaire et leur créativité
- ✎ Développer leurs possibilités intellectuelles et leurs connaissances
- ✎ Développer leurs capacités physiques

En réponse à ces besoins, la prise en compte éducative et pédagogique se réalise en utilisant :

- ✎ Des supports de médiation : jeux divers, activités manuelles, artistiques, sportives, temps de repas, des temps d'écoute et de dialogue, des sorties à l'extérieur...
- ✎ Des temps de classe durant lesquels le nombre restreint d'élèves par groupe permet un accompagnement individualisé et différencié pour chacun. Les temps de classe comportent une partie

¹⁰ Document disponible au secrétariat.

ritualisée (date, calendrier, météo, emploi du temps) puis différentes activités pédagogiques déclinées autour de cinq domaines différents :

- découvrir et s'approprier le langage
- construire les premiers outils pour structurer la pensée
- agir, s'exprimer et comprendre à travers l'activité physique
- agir, s'exprimer et comprendre à travers les activités artistiques.
- explorer le monde.

Les différentes notions sont abordées par de multiples phases de manipulations, par des jeux et des situations concrètes, notamment des activités en lien avec les ateliers réalisés avec les éducateurs sur le groupe (activités pédagogiques diverses autour des recettes de cuisine réalisées lors de l'atelier cuisine) et des sorties pédagogiques.

Les élèves de la classe ont également plusieurs moments où ils sont réunis autour d'un même temps de vie de la classe tels que : les séances de piscine et de sport, les séances autour de la découverte et la lecture d'histoires, les séances de bricolage, les séances de langage, les séances de travail autour du corps, les sorties à la bibliothèque et les temps de réunions...

Afin que chaque élève puisse faire des liens entre les différentes activités et pour qu'il puisse réinvestir ses connaissances dans diverses situations, nous essayons de faire un maximum de liens entre les différents professionnels intervenant auprès de lui pour une prise en charge globale.

- **Groupe 1 :** Le groupe 1 accueille une dizaine d'enfants âgés de 9 à 13 ans, garçons et filles sur un temps de journée de 8h30 à 17h.

Il fonctionne comme un lieu central qui réunit les temps de vie de groupe et les temps d'ateliers.

Le groupe se compose :

- ☞ D'un rez de chaussée, réservé plus particulièrement pour les temps de vie en grand groupe et les temps d'ateliers. (Accueil, repas, mercredi après-midi, temps de vacances) avec un coin cuisine, une salle à manger, un coin calme (bibliothèque, télévision, banquette...), un espace de jeux, des toilettes et une petite salle de bain.
- ☞ A l'étage se trouve la salle d'atelier, réservée aux temps d'activités manuelles et d'éveil, en parallèle aux temps de classe.

L'accompagnement éducatif des professionnels répond aux besoins identifiés chez les enfants (réassurance, revalorisation, socialisation, autonomie, soutien à l'éveil intellectuel). Cet accompagnement est en lien avec le projet de groupe et le PIA : il est donc personnalisé.

Moyens mis en place :

- ☞ Les temps de vie de groupe (en présence des enfants) : l'accueil, les repas, les mercredis après-midi, temps de régulation de groupe
- ☞ Les temps d'ateliers (en petits groupes) : les activités dirigées, les activités manuelles et d'expression, des temps de jeux de société et collectifs, atelier poney, atelier découverte de l'environnement,
- ☞ Les temps scolaires : La journée scolaire est découpée en 4 temps d'1heure et 20 minutes. L'enseignant en charge de ce groupe peut prendre les élèves en petits groupes pour effectuer des apprentissages purement scolaires tels que l'apprentissage de la lecture, l'écriture ou la production

écrite, l'enrichissement des connaissances mathématiques (les nombres, le calcul, le raisonnement logique ...) mais également avec le groupe dans sa totalité, avec le soutien de l'équipe éducative, pour effectuer des temps en commun. Ces temps permettent de travailler le langage, l'expression orale au travers de temps spécifiques tels que le cahier de vie par exemple.

L'objectif étant de pouvoir progressivement diminuer le besoin de l'adulte, d'amener l'enfant à se distancier, à prendre des initiatives, à se responsabiliser.

- **Groupe 2 :** accueille comme les autres groupes de la SEES une dizaine d'enfants de 11 à 14 ans, c'est donc le dernier groupe avant le passage à la SIPFP.

Les objectifs seront les mêmes que pour les autres groupes mais l'accent sera mis sur la préparation à ce changement essentiel et souvent inquiétant pour les jeunes.

Les locaux sont organisés comme ceux des autres groupes (cuisine, coin repas, coin détente, ateliers, sanitaires). L'équipe éducative veille à rendre le cadre de vie des enfants chaleureux et adapté aux besoins d'adolescents (espace jeux/détente, informatique.....).

L'accompagnement éducatif répond aux besoins de contenance, de réassurance, de valorisation, de stimulation....

Les objectifs poursuivis plus spécifiquement sur ce groupe portent sur :

- L'autonomie, le travail effectué les années précédentes et la maturité acquise permettent aux jeunes de pouvoir répondre à des attentes plus importantes. Initiation à la vie civique, aux déplacements.
- Travail progressif autour de la séparation et de la distance vis à vis de l'adulte
- Développer la dextérité, les capacités manuelles et pratiques en vue des apprentissages préprofessionnels.
- Travail en lien éducatif/pédagogique : impliquer davantage les jeunes dans ce qui leur est proposé en apportant du sens aux divers apprentissages (manuel, culturel, intellectuel) afin qu'ils puissent se l'approprier.

La journée se répartit en temps de classe, d'ateliers et d'activités sportives. Les jeunes sont divisés en 2 demi-groupes et alternent temps de classe et d'ateliers.

Les apprentissages en Français et en Mathématiques sont prioritaires. Un temps quotidien est consacré à ces deux disciplines. D'autres enseignements généraux relatifs à l'ouverture culturelle viennent compléter et renforcer les acquisitions dans ces deux domaines.

En Français, l'apprentissage de la lecture ou une maîtrise plus approfondie de celle-ci constituent une priorité. Des temps de lecture fréquents sont proposés aux élèves en adaptant les supports ou la quantité de lecture à leurs capacités. Un enseignement plus spécifique sur le déchiffrage est également envisagé en fonction des besoins de chaque élève. La compréhension de textes est également travaillée. Enfin, une attention particulière est portée à l'expression orale et écrite et aux notions grammaticales associées.

En Mathématiques, la numération, le calcul (mental et posé) et les grandeurs et mesures constituent l'essentiel des enseignements proposés. Ces notions sont abordées, travaillées puis réinvesties par l'intermédiaire de la résolution de problèmes.

Certains apprentissages prennent appui sur des projets collectifs. Ce sont des supports qui permettent de poursuivre plusieurs objectifs ou de réinvestir certains apprentissages fondamentaux. Par leur aspect ludique, ils sont motivants et valorisants pour les élèves. Ils s'inscrivent également dans une démarche de travail en équipe impliquant les élèves, l'enseignant, l'équipe éducative voire certains professionnels de l'établissement. Parmi ces projets, certains ont vocation à préparer la future orientation des élèves en SIPFP. C'est notamment le cas des projets « Bricolage » et « Cuisine » qui incitent les élèves à mobiliser et développer leurs connaissances en classe pour les réinvestir de façon plus concrète lors d'ateliers éducatifs spécifiques. Cet aller-retour entre la théorie et la pratique, entre le pédagogique et l'éducatif favorise ainsi le transfert et le réinvestissement des compétences de façon plus signifiante.

■ Le PEI :

Le groupe PEI (programme éducatif individualisé) est un groupe qui accueille un nombre de jeunes plus restreint que sur les autres groupes. En effet les jeunes accueillis présentent dans leur ensemble des troubles de la personnalité importants qui les empêchent d'évoluer dans un collectif de plus de 6 jeunes. Même s'il fait partie intégrante de la SEES, l'âge des jeunes qui le compose est transversale (8 -16 ans).

Ce groupe restreint permet à ces jeunes en difficulté dans:

- les actes de la vie quotidienne pour certains,
- la compréhension et le respect des règles de vie pour d'autres,
- l'appréhension des relations sociales,
- la gestion de leurs angoisses voire la difficulté de lecture de la réalité,

d'être accompagnés plus personnellement que dans un groupe où ils seraient plus nombreux. Ainsi ils peuvent plus facilement mettre à profit leurs compétences en travaillant par petits groupes de deux ou trois ou encore individuellement.

L'utilisation de support visuel, la ritualisation de l'accompagnement et la permanence du cadre, sont les fondements du fonctionnement de ce groupe.

Composition de l'équipe :

Afin de pouvoir **apporter un cadre rassurant, contenant et structurant**, l'équipe éducative est restreinte. Dans la mesure du possible, la dimension pédagogique est assurée par un seul enseignant afin de faciliter la collaboration.

Les jeunes pratiquent diverses activités sportives menées par un éducateur sportif de l'IME.

L'équipe thérapeutique est très investie auprès de ce groupe au regard des troubles des jeunes accueillis.

Locaux :

La réflexion autour de l'aménagement de l'espace s'est faite en concertation avec les éducatrices, la psychologue, les cadres et l'équipe d'architectes. Les objectifs étant de proposer un lieu adapté aux difficultés des jeunes (angoisses) leur permettant facilement d'y trouver des repères et des espaces contenant (pièce de taille restreinte, éclairage tamisé, regard sur les sollicitations extérieures limité, insonorisation des pièces, possibilité de s'isoler tout en restant à proximité d'un collectif,...)

Les temps de vie quotidienne :

Sur le groupe, les jeunes partagent ensemble l'accueil du matin, le déjeuner, le temps de réunion mais aussi, les mercredis après-midi et les périodes de vacances où l'établissement est ouvert.

Ce sont des moments importants car ils constituent des temps d'échanges privilégiés qui nous permettent de travailler principalement la relation à l'autre.

Certains actes de la vie quotidienne sont travaillés sous forme de responsabilités : mettre la table, laver la vaisselle, aller chercher les plats... Là aussi, l'effectif restreint favorise un accompagnement personnalisé ce qui permet d'améliorer la compréhension et l'exécution de ce qui est demandé.

Un travail en collaboration avec les familles doit permettre de généraliser ces apprentissages dans tous les lieux de vie de l'enfant et notamment au sein du domicile. Cela nécessite donc une proximité entre l'équipe du groupe PEI et les représentants légaux.

Les ateliers éducatifs :

Ils se composent de différents supports permettant de répondre aux besoins spécifiques des jeunes accueillis sur le groupe. Ils sont revus chaque année et adaptés afin de répondre au plus près des objectifs fixés lors des PIA.

Ateliers spécifiques en lien avec l'équipe thérapeutique :

Deux ateliers en collaboration thérapeutique/éducatif sont proposés aux jeunes :

- L'atelier « vie affective » Il s'agit principalement d'évoquer avec les jeunes les changements du corps ainsi que les différents questionnements relatifs à l'adolescence (émotion, inquiétudes sur l'avenir, relation à l'autre...)

- L'atelier « terre » offre aux jeunes un support malléable leur permettant de « s'exprimer » à travers leurs productions.

C'est un des seuls ateliers collectifs (4jeunes).

Ateliers éducatifs :

Ils ont principalement pour objectifs d'acquérir de l'autonomie, des connaissances, des « **savoir-faire** » pratiques mais aussi du « **savoir être** » avec les autres.

Certains ateliers sont en lien avec le travail fait en classe (bricolage, courses/cuisine, traitement de texte,...).

D'autres ateliers sont proposés en lien avec les PIA des jeunes (déplacement vélo, scénarios sociaux, entretien des locaux, médiathèque, recherche informatique, recyclage/travail en autonomie, voltige,...)

Pour les jeunes les plus âgés de ce groupe et qui le peuvent, il leur est proposé de participer à certains ateliers du SIPFP, afin de nous permettre d'évaluer leurs capacités à s'inscrire dans des ateliers à visée plus technique et préprofessionnelle.

2.2.2 La section d'initiation et de première formation professionnelle – SIPFP.

La SIPFP, se décline autour de deux espaces-temps distincts et complémentaires :

Le temps pédagogique de journée (9h/12h, 13h45/16h45) qui organise les temps d'apprentissages.
Le temps des groupes de vie (8h30/9h ; 12h/13h45 ; 16h45/17h ; mercredis après-midi et périodes de vacances) qui permet à chaque jeune de poursuivre sa construction identitaire grâce aux échanges que procure la vie en collectivité.

LE TEMPS PEDAGOGIQUE D'UNE JOURNEE DE LA SIPFP :

Le C.A.S.F. rappelle dans l'article D.312-12 que « les établissements accueillant des enfants ou adolescents présentant des déficiences intellectuelles, ont pour objectifs d'assurer l'insertion de ces jeunes dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle. »

A l'IME FRAINEAU, les ateliers proposés ont pour finalité d'étayer ces jeunes de manière à leur apporter les ressources nécessaires pour s'adapter à la société civile.

Pour autant, l'article D.312-15, précise « qu'un enseignement professionnel intégrant l'initiation et la première formation professionnelle doit être dispensé. L'unité d'enseignement doit avoir recours à des méthodes pédagogiques adaptées.

L'objectif principal est donc d'orienter chaque élève vers l'activité qu'il est le mieux à même d'exercer, compte tenu de ses aptitudes propres. Cette première formation professionnelle doit être réalisée en liaison étroite avec le milieu professionnel. »

Parallèlement, le CASF rappelle que l'établissement prévoit (Art D.312.12 et 15) « un enseignement et un soutien permettant à chaque enfant de réaliser, dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires ».

Les enseignements scolaires s'appuient donc sur les textes officiels de l'éducation nationale et les ateliers techniques sur des référentiels « métiers ».

Dans le cadre d'une formation interne, l'équipe pédagogique (constituée des enseignants, du professeur de sport et des éducateurs techniques, a pu décliner un projet détaillé disponible en annexe de ce projet d'établissement).

■ Caractéristiques et devenir des jeunes accueillis au SIPFP :

Si nous reprenons le tableau sémiologique présenté précédemment dans le projet d'établissement, nous pouvons noter, que nous accueillons, environ 20% de jeunes présentant une déficience intellectuelle légère sans troubles associés.

Cela signifie donc que 80 % de jeunes présentent une déficience légère ou moyenne avec des troubles associés

type troubles psychiques ou troubles du comportement.

Ce constat met en exergue l'hétérogénéité des jeunes accueillis. Les besoins sont donc à différencier et l'accompagnement doit être, plus que jamais, adapté à chacun et individualisé.

Cela nous oblige à décliner une double stratégie éducative :

- ✎ Insérer des jeunes dans un marché du travail protégé ou pas, en leur transmettant une première formation technique.
- ✎ Développant les ressources essentielles et transversales leur permettant de s'adapter aux attendus de la vie en société.

Ainsi, la finalité de ces ateliers professionnels, pédagogiques et éducatifs ne sera pas uniquement en lien avec une activité purement professionnelle.

Les fondamentaux du projet :

La formation professionnelle dispensée dans l'établissement ne se veut pas diplômante, mais qualifiante (acquisition de compétences). L'objectif de l'établissement vise de préférence une préparation active à l'insertion sociale professionnelle des usagers dans le milieu ordinaire, sans écarter pour autant les structures spécialisées de type E.S.A.T, entreprises adaptées vers lesquelles un certain nombre de jeunes peuvent se réorienter. De plus, au-delà des apprentissages et de la découverte de techniques professionnelles, les ateliers peuvent avoir également un effet thérapeutique dans la mesure où ils concourent à une valorisation des réussites du jeune et une meilleure socialisation. Grâce au travail réalisé en atelier, le jeune réinvestit des acquis scolaires dont il a concrètement besoin pour réussir son travail technique. Inversement, il peut aller chercher en classe les compétences qui lui font défaut pour se réaliser au travers les apprentissages techniques.

De la simple découverte du premier geste technique, à la prise de responsabilité sur un petit chantier, toutes les étapes suivies par le jeune et dûment déclinées dans son PIA participent à une mobilisation de ses compétences, à la découverte de nouvelles possibilités et de nouveaux intérêts donc à un réel travail de reconstruction narcissique.

Les principes fondamentaux que nous voulons porter au service des jeunes se définissent par 3 mots clés :

- **L'inclusion** : nous définissons cette notion par le fait de « sortir » de l'institution pour évoluer au sein de la société civile. Nous l'utilisons dans le cadre de stages professionnels pour l'apprentissage technique. Les éducateurs l'utilisent par le biais des sorties éducatives dans le domaine du sport, de la culture, des loisirs et de la citoyenneté, permettant à chacun de participer à la vie sociale.
- **L'apprentissage** : Dans les ateliers techniques, nous nous appuyons sur des référentiels « métiers ». C'est notamment dans ce cadre que nous avons pu nous inscrire dans le dispositif « différent et compétent » qui permet la reconnaissance des acquis et de l'expérience. Cette approche, par compétence est déclinée à partir des référentiels CAP. L'objectif est de valider les apprentissages

réalisés et de venir gratifier le parcours des jeunes. Cette reconnaissance des acquis se présente sous forme d'un dossier préparé au cours d'une année scolaire et présenté devant un jury de professionnels.

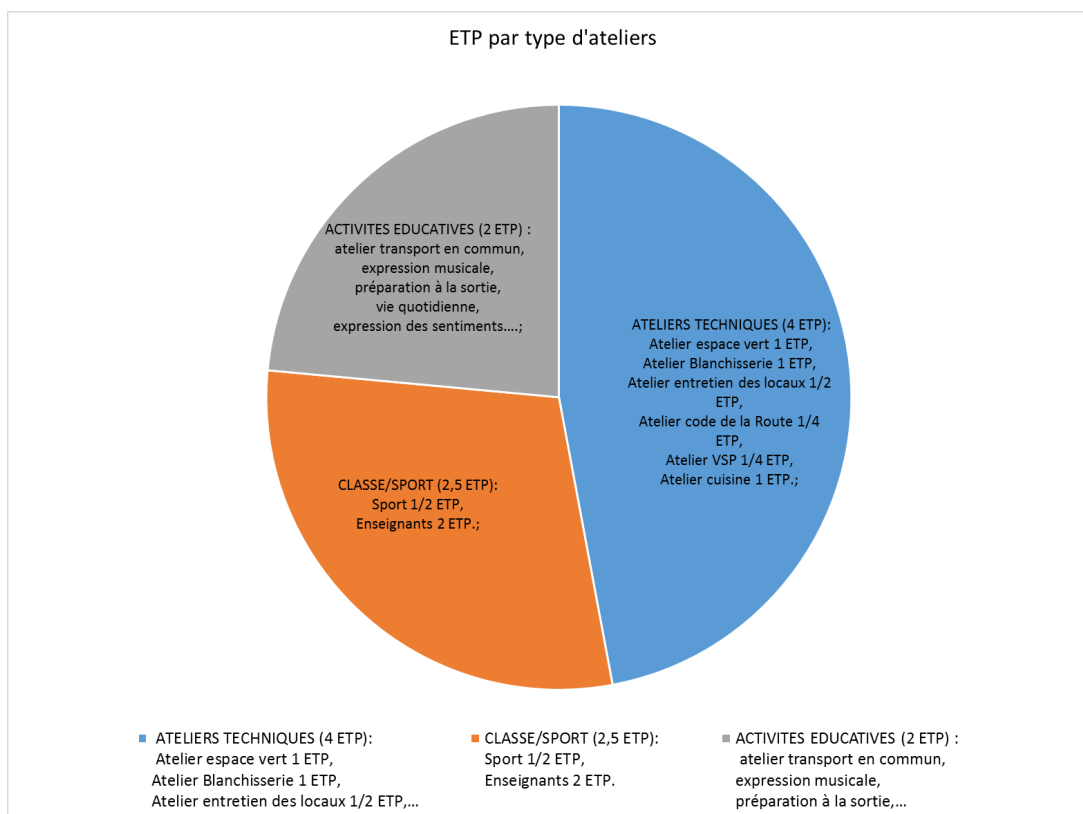
- **Employabilité** : Il s'agit de développer une démarche d'initiation et de formation professionnelle qui soit adaptée à la problématique du handicap ou des difficultés rencontrées. Nous accompagnons et aidons les personnes accueillies à découvrir et à s'insérer dans un univers professionnel et social, qu'il soit protégé ou ordinaire.

A ce titre, nous veillons également à ce qu'ils soient acteurs d'une vie citoyenne malgré la prégnance de leur handicap. S'ils ne peuvent pas accéder au travail en milieu protégé, nous nous devons de leur donner les moyens de trouver leur place dans la société civile.

Un plateau technique au service de l'interdisciplinarité :

La collaboration interdisciplinaire se révèle alors indispensable pour partager, comprendre, réfléchir à des réponses pédagogiques adaptées et soutenues par l'ensemble de professionnels des équipes. Le projet professionnel construit avec le jeune est indissociable de son projet scolaire. Ce dernier prend tout son sens et n'est plus vécu comme une contrainte, mais apparaît alors comme un moyen complémentaire de parvenir à l'autonomie personnelle sociale et professionnelle.

L'organisation de l'emploi du temps d'un jeune se décline alors autour d'un triptyque composé de temps d'ateliers, de classes, mais également d'activités éducatives. Les prégnances de ces différents temps varient en fonctions du PIA de chacun et est élaboré lors de la réunion de projet. De manière globale, cette répartition se décline de la manière suivante :



Le contenu pédagogique des classes se décline de la manière suivante :

<u>Objectifs :</u>	<u>Mise en œuvre</u>
1- Favoriser le désir d'apprendre.	* Adapter les activités à leurs difficultés. * Aborder les apprentissages de manière ludique. * Créer un environnement favorable et rassurant. * Diversifier les supports pédagogiques.
2- Adapter les apprentissages aux difficultés.	* Adapter le temps scolaire. * Travailler en lien avec les éducateurs.
3 - Aider à maîtriser la langue orale et écrite.	* Utilisation des pictogrammes. * Travailler en lien avec l'orthophoniste, la psychomotricienne et les psychologues. * Utilisation de l'outil informatique. * Supports variés de lecture (albums, littérature jeunesse....).
4- Aider à maîtriser les notions scientifiques.	<u>Mathématiques :</u> * Situation de la vie quotidienne et professionnelle. * Maîtriser le traitement de texte. * Utilisation d'Internet.
5 - Aborder des notions de citoyenneté et de socialisation.	<u>Découverte du monde et des sciences :</u> * Repérage dans le temps (calendrier, emploi du temps, l'heure ...). * Repérage dans l'espace (l'environnement...). * Corps humain. * Codes sociaux. * Droits civiques. * Pouvoir travailler en équipe (Travaux de groupe).
6 - Contribuer au projet pré professionnel.	* Travailler en lien avec les éducateurs techniques et les ateliers (espaces verts, cuisine, code de la route, expression sonore, atelier émotion, mécanique vélo....) * Travail sur l'intégration professionnelle (lettre de motivation, rapport de stage...)

LES GROUPES DE VIE DE LA SIPFP :

La section SIPFP est composée de quatre groupes de vie. Le passage d'un groupe à l'autre se fait en fonction de l'âge mais également de la maturité et des compétences pratiques quotidiennes de chaque usager. Le fonctionnement de la SIPFP diffère de celui de la SEES.

La constitution des groupes permet d'accompagner les usagers de façon collective mais aussi individuelle, en prenant en compte les difficultés de chacun, dans un autre contexte que celui des ateliers ou de la classe. Les jeunes ont également des temps de vacances sur leur groupe de référence. Ces temps sont nécessaires pour continuer de travailler avec eux leur projet et ce en les aidant à se servir de ce qu'ils ont appris lors des temps scolaires tout en permettant un enrichissement socio culturel au travers des activités et sorties réalisées.

- **Le groupe 3 :** est celui des 14/16 ans. C'est l'entrée dans la SIPFP, un changement radical pour les jeunes, un fonctionnement différent de la SEES. Les éducateurs ne sont pas présents toute la journée et ne pratiquent pas les ateliers sur le groupe. Le travail est axé sur la gestion des relations interpersonnelles et le vivre ensemble. Il s'agit là de commencer à les accompagner vers le secteur professionnel.
- **Le groupe 3bis :** selon les années, il peut être un groupe parallèle au *groupe 3*, ou au *groupe 4* en fonction des besoins. Il accueille des jeunes s'inscrivant davantage dans le versant professionnel. Un groupe d'utilisateurs plus autonomes et avec des **exigences plus importantes** en terme de responsabilités.
- **Le groupe 4 :** accompagne les 15/18 ans et parfois au-delà lorsque les jeunes ne sont pas totalement autonomes pour aller à l'Unité Jeune Adulte (UJA). Il s'agit d'un groupe plus sécurisant et plus calme pour des jeunes encore fragiles, avec une autonomie plus faible et/ou des troubles psychologiques. L'accompagnement est axé sur la communication, les relations sociales, la maturité affective ainsi que les déplacements. Le côté professionnel peut être abordé pour certains à travers les **stages internes** : afin de les valoriser et les acclimater au rythme de travail pour envisager des **stages sur l'extérieur**. Pour d'autres, il s'agit de travailler les **acquisitions du quotidien**, il n'y a donc pas de stages.
- **L'Unité Jeune Adulte (U.J.A)** est le groupe qui accueille les jeunes majeurs jusqu'à ce qu'ils puissent intégrer les structures pour adultes : section accueil de jour (SAJ), Etablissement de Service d'Aide par le Travail (ESAT), entreprises d'adaptées (EA) ou exceptionnellement exercer un métier en milieu ordinaire. Le projet de groupe s'oriente sur la sortie de l'établissement. Les jeunes adultes sont encouragés et accompagnés pour prendre des initiatives, avoir des responsabilités, faire pour soi sans attendre en retour. Nous y intégrons également le comportement à adopter en milieu professionnel (serrer la main, vouvoiement, etc.) et un soutien dans l'émancipation de l'utilisateur en tant que jeune adulte.

L'IME dispose également d'un appartement indépendant de 2 places, qui permet aussi cet exercice d'apprentissage d'autonomie mais également un peu de solitude parfois nécessaire. Ce travail revêt une importance primordiale dans le cadre d'un projet d'orientation. Il permet de faire prendre conscience aux jeunes adultes des enjeux lorsqu'ils quitteront l'IME.

Une continuité dans l'évolution des groupes :

La valeur travail est aussi une notion très présente dans l'établissement et elle est transmise sur chaque groupe de vie tout comme l'est l'information sur le monde qui les entoure (actualités, vie quotidienne par exemple). Ce qui varie est le niveau d'exigence qui est progressif selon l'âge et la maturité de l'usager.

Les questions sur la vie affective et sexuelle sont présentes sur chaque groupe. Elles sont abordées différemment en fonction de chacun. Au groupe 3, c'est plus l'interaction entre les personnes et non la vie affective et sexuelle, au 3bis nous travaillons la différenciation entre soi et l'autre et pouvons selon les jeunes échanger par rapport à leurs questions (souvent de manière individuelle). Sur le groupe 4, l'aspect relationnel est régulièrement abordé par rapport aux conflits et difficultés rencontrés dans la cour. Sur l'UJA, les discussions sont plus centrées sur la vie de couple, la maternité et la relation à l'autre.

Au quotidien, nous les accompagnons dans leur construction identitaire de manière plus au moins approfondie selon leur âge, leur maturité et leur difficulté. Nous échangeons sur leurs questionnements, les conseillons, les guidons, les encourageons dans leur évolution. Dans le but qu'à terme, ils trouvent leur propre place en tant qu'adulte au sein de la société. C'est dans ce but, que nous réévaluons chaque année les projets de chaque usager. Nous faisons référence au projet des jeunes au quotidien lors des discussions collectives mais également individuelles; lors des actions mises en place avec eux.

2.2.3 Les prestations thérapeutiques.

Le projet thérapeutique s'inscrit dans le cadre des finalités associatives, énoncées dans le projet d'établissement, qui visent à garantir le respect des jeunes, l'aide au meilleur épanouissement possible, l'élargissement de l'autonomie, l'altérité.

Un cadre institutionnel contenant et structuré peut revêtir également une dimension thérapeutique, pour autant qu'il permette de développer au mieux toutes les potentialités des jeunes accueillis.

Les objectifs thérapeutiques et de soins se coordonnent, s'articulent avec les objectifs éducatifs, pédagogiques, d'aide à l'intégration sociale, en lien avec la famille afin de promouvoir le projet personnalisé de l'enfant ou de l'adolescent. Ainsi énoncé, le projet thérapeutique nécessite l'utilisation coordonnée et réfléchie aussi bien de moyens matériels qu'humains comme les psychomotriciens(*nes*), orthophonistes, psychologues, médecin, infirmiers(*ère*) ainsi que des structures externes conventionnées comme MIKADO ou Laps Ados par exemple.

Il est convenu que chaque professionnel, dans son domaine et sous couvert de son rôle, s'adresse à la personne prise dans sa globalité et avec une vision synthétique de son histoire, de sa vie personnelle et familiale, de son fonctionnement psychodynamique et de son système relationnel.

Par ailleurs l'équipe veille à actualiser ses connaissances et suit l'évolution des champs théoriques et des pratiques qui s'y rapportent. Ainsi l'établissement reste attentif à l'évolution des champs théoriques dans la mesure où ces derniers s'inscrivent dans les recommandations de l'ANESM et d'HAS ou de l'OMS. A défaut d'en assurer une complète maîtrise en interne, nous avons vocation à travailler en réseau en nous appuyant sur des prestations externes lorsque cela s'avère nécessaire (neuropsychologue, ergothérapeute, suivi ambulatoire à domicile...).

Les objectifs :

Ils se déclinent en termes :

- ☞ D'actions à visée évaluative, diagnostique, prescriptive si besoin.
- ☞ De définition d'actions de soins médicaux, paramédicaux et psychothérapeutiques appropriés aux besoins repérés.
- ☞ De soutien au développement de la personnalité et des apprentissages.

Les prestations.

Elles sont décidées en réunion de projet en fonction des besoins repérés pour chaque jeune et coordonnées par le médecin de l'établissement.

Elles consistent en :

- ☞ La réalisation de bilans.
- ☞ L'accompagnement et le suivi du jeune et de sa famille.

☞ Le travail avec l'équipe institutionnelle et les partenaires extra-institutionnels.

L'équipe thérapeutique : rôle et fonctions des différents intervenants

Le pédiatre :

■ Coordinateur du parcours de soin :

Le Médecin aide dans la coordination du parcours de soins (en interne et en externe). Il met en lien les membres de l'équipe thérapeutique pour garantir la pertinence des prises en charges de l'enfant ou du jeune adolescent.

■ Période d'admission :

Le premier entretien est effectué de préférence en présence d'un autre acteur paramédical de l'institution doit permettre au médecin :

- de situer l'enfant dans sa fratrie et au sein de sa famille (étude transgénérationnelle)
- de connaître le développement psychomoteur et les événements survenus très précocement dans l'histoire de l'enfant,
- recherche d'éventuels troubles très précoces dans la relation mère-enfant. (troubles de l'attachement)
- faire une anamnèse médicale du parcours de l'enfant avant son admission.

■ La partie institutionnelle.

Le médecin est amené à faire du lien également avec :

- ☞ L'équipe de direction, pour parler de chaque enfant et des événements au quotidien qui peuvent modifier les comportements,
- ☞ Les autres membres paramédicaux (en réunion ou au cas par cas),
- ☞ Les enseignants et les éducateurs,
- ☞ Les enfants (adolescents) de l'Institution : moments spontanés (porte ouverte) ou planifiés selon les besoins et les demandes (urgence, plaintes somatiques, entretiens,...).

■ Fonction strictement médicale:

- ☞ Suivi de certains traitements et renouvellement des ordonnances: soit psychiatriques, soit neurologiques (comitialité, ...)
- ☞ Réalisation des bilans de santé conformément aux préconisations du CASF.
- ☞ Liens avec le médecin-traitant ou différents spécialistes et les psychiatres des hôpitaux alentours (Angoulême, Cognac, Saintes), Mikado, Laps-Ados.

✎ Coordination avec l’infirmière de l’I.M.E.

L’infirmière

L’infirmière travaille en étroite collaboration avec le pédiatre de l’établissement. Elle assure le suivi médical des jeunes accueillis.

<u>Travail en liaison avec le pédiatre</u>	✎ Suivi et application des prescriptions (achat des médicaments, constitution et distribution des semainiers, ...). ✎ Veille au renouvellement du traitement. ✎ Prise des rendez-vous chez les spécialistes et accompagnement du jeune. ✎ Visites médicales annuelles de chaque jeune (suivi staturo-pondéral, vue, dents, allergies, vaccinations) ✎ Mise à jour des dossiers médicaux (photocopie du carnet de santé, autorisation d’hospitalisation, ...) ✎ Mise en place des PAI ✎ Prévention et éducation à la santé
<u>Travail en liaison avec le médecin généraliste des jeunes accueillis</u>	✎ En lien avec la famille : - Solliciter une consultation si présentation de troubles somatiques. - S’assurer du suivi des vaccinations - Solliciter des rendez-vous chez les spécialistes, les laboratoires, radiologie, ... ✎ De manière exceptionnelle, accompagner des jeunes aux différents rendez-vous avec ou sans leurs familles.
<u>Travail en liaison avec les familles</u>	✎ Demande des diverses autorisations médicales. ✎ Suivi des traitements. ✎ Information et compte rendu écrit des visites médicales
<u>Travail en lien avec les équipes éducatives</u>	✎ Information sur le suivi médical des enfants (rendez-vous médicaux, traitements...) ✎ Mise en place de protocoles nominatifs présentant le traitement de fond, les traitements d’urgence qui peuvent être donnés par l’équipe éducative concernée, les contre-indications. ✎ Signalement à l’infirmière des problèmes médicaux
<u>Autres interventions :</u>	✎ Etablissement des régimes en lien avec la cuisine. ✎ Mise à jour du dossier médical de chaque enfant. ✎ Mise à jour d’une fiche sanitaire pour chaque enfant lors des transferts. ✎ Interventions en urgence et accompagnement à l’hôpital ✎ Prise en compte des aspects prophylactiques (poux, maladies contagieuses...)

Les psychologues

Chaque psychologue remplit une fonction selon les prérogatives de son rôle de clinicienne d'approche psychodynamique. Cette fonction est interactive parce qu'elle articule la dimension institutionnelle avec le travail mené auprès des jeunes et leurs familles.

■ Le rôle des psychologues au niveau institutionnel :

☞ A partir des éléments cliniques recueillis lors des entretiens initiaux avec le jeune, les parents et les éléments du dossier, le psychologue apporte un éclairage à l'équipe sur le fonctionnement psychique et cognitif du jeune à la réunion de synthèse suivant l'admission.

Il collabore étroitement avec le médecin. Ce travail participe à l'affinement de l'étape diagnostique. Cela constitue un préalable à l'élaboration commune, en équipe pluridisciplinaire, du projet thérapeutique, partie intégrante du projet personnalisé du jeune.

☞ Lors des réunions avec l'équipe pluridisciplinaire, il rend compte de ses observations. Cela participe à se questionner sur la pertinence du projet individuel et de l'ajustement au contexte de vie global du jeune. Le projet individuel une fois établi ou ajusté constitue un outil de référence pour dégager des indications appropriées (entretien clinique, psychothérapie, atelier thérapeutique, entretien familial).

☞ Régulièrement interpellé par les divers membres de l'équipe, le psychologue est avant toute chose à leur écoute face aux difficultés qu'ils rencontrent. Il participe à des réunions à visée de soutien pour les équipes éducatives et pédagogiques en prise avec des questionnements et des changements à opérer face à la modification de la population accueillie (accentuation des troubles de la personnalité).

☞ Il est en relation avec différents partenaires extérieurs (pédopsychiatrie et psychiatrie, secteur médico-social, secteur libéral ...). Il participe à des rencontres inter-institutionnelles avec les professionnels pour bénéficier de leur éclairage et de leur expérience au sujet des suivis antérieurement menés ou qui se poursuivent.

☞ Il rédige des écrits : Analyse et compte-rendu de bilans psychologiques / Notes d'évolution des prises en charge / Constitution des rapports CDAPH.

■ Les champs d'intervention des psychologues auprès des jeunes et de leur famille :

☞ Il effectue des bilans psychologiques (tests cognitifs et de personnalité) actualisés régulièrement.

☞ Il est disponible aux demandes spontanées de jeunes pour des entretiens individuels et assure un certain nombre de prises en charge individuelles, hebdomadaires ou à quinzaine, à visée psychothérapeutique.

☞ Il mène, en collaboration avec d'autres professionnels de l'établissement, des ateliers thérapeutiques (ateliers conte, ateliers vie affective et sexuelle etc....)

☞ Il est associé à l'ensemble des réflexions modifiant de manière structurelle le cadre de vie institutionnel des jeunes.

Les orthophonistes

■ **Réalisations de bilans :**

Lors de la semaine de contact, l'orthophoniste réalise une analyse qualitative des capacités langagières et cognitives du jeune et en informe l'équipe lors de la réunion d'admission.

Le bilan orthophonique complet est mené lors de l'intégration du jeune dans la structure sur demande ou sur plainte (du jeune, de la famille, d'un professionnel,...). Il est réalisé sur prescription médicale. La demande initiale peut faire suite aux conclusions de la semaine de contact ou être exprimée par le jeune, sa famille, les éducateurs, les enseignants, ou être la poursuite d'un suivi commencé dans l'établissement précédent. Elle oriente l'objet du bilan : langage oral, langage écrit, dyscalculie, attention...

Le bilan d'investigation est réalisé à partir de batteries et de tests normés. Le diagnostic orthophonique et le projet thérapeutique figurent dans le compte-rendu de bilan annexé au dossier papier et numérique (intranet) du jeune. Une synthèse de ce bilan est intégrée au projet individualisé d'accueil (PIA). L'orthophoniste réalise également des bilans d'évolution qui permettent d'objectiver les progrès réalisés, d'envisager l'arrêt, l'interruption momentanée, la poursuite et/ou la réorientation du projet thérapeutique.

■ **Accompagnement et suivi du jeune**

Le projet thérapeutique est présenté au jeune et à son entourage. Il définit la fréquence de la prise en charge ainsi que les modalités pratiques : durée (entre 30 minutes et 1 heure), séances individuelles et /ou de groupe, objectifs poursuivis et les moyens mis en place. Le contenu des séances et le matériel utilisé sont adaptés à chaque jeune. En cours d'année, des modifications peuvent être apportées en fonction des nécessités mises en évidence lors des différentes réunions de synthèse.

■ **Travail avec l'équipe institutionnelle et partenaires extra-institutionnels**

☞ **Avec le corps médical institutionnel :**

Le médecin est sollicité pour toute demande d'avis complémentaires : ORL, ophtalmologique, orthoptique, orthodontique. L'orthophoniste se tient également informée des traitements médicamenteux concernant le jeune et pouvant influencer le déroulement des prises en charge.

☞ **Avec les autres acteurs institutionnels :**

L'orthophoniste informe l'éducateur référent et les enseignants de l'évolution du jeune : rencontres informelles, réunions thérapeutiques, réunions projets, rencontres avec les parents... Les professionnels peuvent solliciter l'orthophoniste si nécessaire pour une aide, un conseil dans le domaine de sa compétence.

A l'aide de son rôle de recherche (formations, veille documentaire, abonnement à des revues professionnelles...), l'orthophoniste participe à la formation continue des autres professionnels.

☞ Avec l'entourage du jeune :

La famille est tenue informée des avancées de la prise en charge : rendez-vous sur site, appels téléphoniques et mots dans le cahier de correspondance à l'initiative de la famille et/ou du soignant.

☞ Avec les acteurs extra-institutionnels :

En concertation avec les membres de l'équipe, l'orthophoniste répond aux demandes émanant de professionnels extra-institutionnels (MDPH, spécialistes médicaux, CRA,...).

Les psychomotriciennes

La psychomotricienne vient solliciter l'enfant ou l'adolescent par le biais de techniques corporelles, de jeux dans le but d'harmoniser les fonctions motrices et psychiques. Plus simplement elle vise l'adaptation la plus satisfaisante possible pour le jeune à son environnement, elle prend en compte les dimensions : corporelles bien sûr, mais aussi cognitives, affectives et identitaires.

La psychomotricienne a pour principales missions de :

■ Participer au diagnostic.

Les informations sur les antécédents et l'environnement du jeune contribuent avec les différents tests et l'observation des manifestations cliniques au diagnostic psychomoteur. Ce diagnostic, mis en perspective avec les observations de l'équipe pluridisciplinaire, participe à l'élaboration du projet individuel du jeune.

■ Éduquer, rééduquer, soigner.

En fonction des décisions prises lors de la réunion de projet, conjointement avec les parents, des séances de psychomotricité en individuel ou en groupe peuvent être mises en place, puis chaque année réévaluées et ajustées. Elles visent à ce que le jeune

☞ Développe sa motricité, son équilibre et ses coordinations,

☞ Acquière les outils nécessaires aux apprentissages scolaires ou professionnels (l'organisation et la représentation de son corps, du temps et de l'espace, graphisme)

☞ Bénéficie de séances de relaxation, fasse l'expérience de la détente et du relâchement (ressentis corporels positifs)

☞ Développe son expression

■ Participer au travail partenarial.

Comme les autres membres de l'équipe thérapeutique elle participe aux réunions de travail avec l'équipe pluridisciplinaire, les familles et les partenaires si besoin.

LES MEDIEATEURS THERAPEUTIQUES ET TRANSVERSAUX :

Les problématiques singulières des jeunes nous ont amenées à diversifier les modalités de réponses à visée thérapeutique afin de s'adapter aux besoins de chacun. Des outils spécifiques tels que la prise en charge groupale et l'utilisation de médiateurs thérapeutiques peuvent être proposés à des jeunes ne pouvant notamment s'inscrire dans un suivi individuel. La diversité et la spécificité de ces espaces thérapeutiques répond également au constat d'une diminution des prises en charge en pédopsychiatrie, malgré des besoins croissants.

Les ateliers sont menés par deux professionnels, la co-animation peut être assurée par un binôme éducateur-thérapeute. Chaque séance est suivie d'un temps d'élaboration commune (régulation). L'aspect thérapeutique de ces ateliers est garanti par le cadre spécifique (contenant et structurant) et vise un soutien au développement de la personnalité.

- Des ateliers thérapeutiques par le conte, sont proposés en petits groupes (5 enfants maximum) et structurés autour de trois temps invariables autour du médiateur conte (contes traditionnels choisis en fonction de la problématique et des besoins des jeunes).
- Un « espace sensoriel » a été créé pour répondre au besoin d'apaisement et de sécurisation de certains jeunes. Il s'agit d'une salle aménagée spécifiquement pour assurer une fonction contenant et favoriser la détente.

A cela, viennent s'ajouter d'autres médiateurs, plus ponctuels, qui répondent à des besoins repérés en fonction des jeunes accueillis sur les différents groupes (atelier marionnettes, atelier bande dessinée, atelier terre, atelier d'expression...).

LE SOUTIEN A LA PARENTALITE :

Les psychologues ou le médecin du service peuvent proposer des entretiens familiaux en lien avec les objectifs prédéfinis en équipe pluridisciplinaire dans le cadre du PIA. Ce soutien à la parentalité doit permettre, entre autre, d'assurer une meilleure relation au sein de la famille ; d'aider celle-ci à mieux appréhender les besoins spécifiques de son enfant (en lien avec son âge et son niveau de développement). Ce travail doit être accepté en conscience par la famille et ne revêt aucune obligation. Il doit se faire en s'appuyant sur les compétences des familles. Ce soutien à la parentalité peut également être initié par les familles elles-mêmes. Il est important de noter ici que si ce cadre thérapeutique n'a pas vocation à s'imposer à la famille, nous nous devons d'en formaliser le besoin si nous considérons qu'il en va du bon développement de l'enfant.

2.2.4 Les prestations transversales

LE SPORT :

Les activités physiques et sportives sont encadrées par un éducateur sportif option Activités Physiques et Sportives Adaptées. Elles sont réparties sur des temps scolaires et extrascolaires.

Selon l'âge et le niveau des pratiquants, elles sont proposées de la découverte au perfectionnement. Elles contribuent au bon développement physique et cognitif des personnes accueillies et favorisent leurs relations sociales (acquérir un savoir-faire et un savoir être).

Les objectifs généraux visés pour les APS sont :

- Le travail de confiance en soi / faire confiance aux autres
- L'estime de soi
- Le bien être
- Donner du sens à ses actions et à ses relations

Les activités physiques et sportives intégrées au planning scolaire

Ces activités sont proposées à chaque classe sous forme de cycles :

- 2 cycles de sports collectifs
- 1 cycle de jeux d'opposition
- 1 cycle de jeux de raquette (sauf pour les plus jeunes)
- 1 cycle gymnastique
- 1 cycle athlétisme et course d'orientation (sauf pour les plus jeunes)
- Un créneau pour les activités aquatiques (apprentissage de la nage) est également réservé sur ces temps scolaires, pour les élèves de la classe 1 et 2 (6/11 ans). Les séances se déroulent au complexe aquatique de Cognac (une convention est établie).

Chaque cycle est proposé de manière à répondre au plus près du PIA des élèves (démarches pédagogique différenciées pour les groupes hétérogènes).

La sensibilisation et l'initiation à certains sports de loisirs :

- La pratique du judo. La séance se déroule au dojo de Crouin (une convention est établie).

Il s'agit d'un sport de loisirs où s'inscrivent librement les jeunes. Cette pratique peut en orienter certains vers une inscription en club.

- L'escalade

Cette activité vient en réponse du PIA de certains jeunes. L'éducateur sportif est également initiateur d'escalade en structure artificielle. Les séances se déroulent au club SAE de Germignac (une convention est établie).

☞ Les rencontres sportives

Des rencontres sportives inter-établissements, sont proposées le mercredi, selon un calendrier établi par les éducateurs sportifs des structures y participant, en partenariat avec le Comité Départemental du Sport Adapté Charente et Spécial Olympics. Elles offrent la possibilité de rencontrer d'autres jeunes du même âge, et de s'évaluer à travers ses performances, favorisant l'estime et le dépassement de soi. Ces journées sportives sont ouvertes à tous les pratiquants qui le désirent sans élitisme.

Le moniteur d'éducation physique et sportive travaille également en lien avec les équipes éducatives en ce qui concerne **l'insertion des jeunes dans les clubs** (information, évaluation des compétences, accompagnement, démarches).

L'INTERNAT :

La demande d'accueil en internat n'est plus, comme par le passé liée à la distance géographique entre le domicile des jeunes et l'IME.

Aujourd'hui, on peut retrouver plusieurs raisons à l'orientation vers l'internat, qui émanent de différents acteurs du parcours du jeune :

Jusqu'à présent, la constitution des équipes éducatives d'internat a toujours été mixte. Cela répond à une volonté institutionnelle d'offrir un modèle identificatoire reposant sur un homme et une femme.

■ Demande du jeune lui-même :

- ☞ Pour être avec des jeunes de son âge et rompre l'isolement social auquel son handicap l'astreint.
- ☞ Pour pouvoir s'inscrire dans une activité en soirée : sport, théâtre, ...
- ☞ Pour réaliser un stage avec des horaires correspondant à la vie de l'entreprise
- ☞ Pour mettre de la distance avec la famille au moment de l'adolescence.
- ☞ Pour préparer la sortie de l'établissement vers une vie indépendante

■ Demande des parents :

- ☞ Pour que l'enfant puisse participer à une activité : aide aux devoirs, sport, ...
- ☞ Pour permettre à leur enfant de devenir indépendant
- ☞ Pour apaiser des tensions familiales (souvent liées à l'adolescence ou à l'expression du handicap)

■ Demande des travailleurs sociaux (de l'IME, de la MDPH, de l'ASE):

- ☞ Pour amener les jeunes vers une plus grande autonomie du quotidien
- ☞ Pour travailler la socialisation avec les pairs
- ☞ Pour mettre de la distance entre le jeune et sa famille, lorsque l'expression du handicap génère des tensions ou des difficultés sans pour autant que cela relève d'une information préoccupante.

Pour répondre à l'ensemble de ces demandes, l'internat à Fraineau se décline de la manière suivante :

Objectifs éducatifs de l'internat

Quel que soit leurs âges, leurs maturités et leurs milieux familiaux, les jeunes accueillis en internat sont amenés à développer des savoir-faire et savoir-être pour préparer leur vie future. Plusieurs aspects éducatifs y sont donc abordés :

- ☞ L'apprentissage de l'autonomie (intimité, règles d'hygiène, diversité alimentaire, gestion des temps libres, rythme de vie,...) qui normalement relève de l'éducation familiale peut s'avérer plus complexe pour un jeune en situation de handicap. Cela nécessite une approche éducative structurée (pictogrammes, rituels, repères, ...) et la possibilité de s'inscrire dans une dynamique de groupe qui porte des valeurs partagées d'autonomie et d'émancipation.
- ☞ La socialisation : normes sociales de référence, vie en collectivité avec des jeunes du même âge, d'âges différents, mixité
- ☞ La participation à des loisirs et l'ouverture sur l'extérieur
- ☞ La sécurité et l'apaisement du jeune
- ☞ La proposition d'un cadre éducatif favorisant le développement personnel et la construction identitaire.

Les moyens dont dispose l'internat :

L'internat de l'IME s'organise en plusieurs groupes constitués en fonction du sexe, de l'âge et de la maturité des jeunes. Il est en mesure d'accueillir 30 jeunes sur le régime de l'internat de semaine. Actuellement, il y a deux groupes d'internat de filles, un groupe de garçons sur la SIPFP et un groupe mixte par la SEES. Chaque groupe propose un rythme de vie, des activités et un cadre éducatif propre à l'âge et à la maturité des jeunes qui le constitue. Le besoin de sécurité et de protection des jeunes est également un critère de constitution des groupes. A cette fin nous disposons de deux surveillantes de nuit pour assurer une sécurité pleine et entière.

Pour les jeunes majeurs, l'IME dispose d'un appartement dans l'enceinte de l'établissement qui permet d'être en situation réelle d'indépendance.

Depuis quelques années, l'internat modulé se développe. Il permet de participer à des activités ponctuelles dans la semaine, de s'adapter aux besoins des familles (en terme de durée d'éloignement). Il apporte une souplesse et une individualisation dans l'accompagnement des jeunes et de leur famille.

Par ailleurs l'internat vient bousculer certaines organisations familiales. Ainsi, l'accueil en internat peut être vécu difficilement par les familles : sensation de vide en l'absence du jeune, sentiment d'incompétence ou d'échec des parents dans l'éducation. Il est parfois présenté au jeune comme une sanction de la part de la famille. Tout ceci nécessite d'être parlé avec les familles et les jeunes.

DES ATELIERS « VIE RELATIONNELLE, AFFECTIVE ET SEXUELLE ».

Nous sommes des êtres de relation. Très précocement, nous nous construisons en tant que sujet dans la relation à l'autre, nous poursuivons notre développement et nous évoluons en relation à notre environnement. La nature de nos relations évolue à travers les différents âges de la vie que nous traversons.

De la dimension relationnelle de l'accompagnement en IME, se dégage la nécessaire prise en compte de la vie relationnelle, affective et sexuelle des jeunes en situation de handicap. Les ateliers « vie affective et sexuelle » sont des espaces de paroles et d'informations sur les domaines de la connaissance de soi et plus particulièrement de son corps et ses transformations, de l'intimité, des relations aux autres en fonction des différents âges de la vie relationnelle, et de l'entrée progressive dans la sexualité.

L'objectif principal visé est une meilleure connaissance de soi pour se sentir bien avec soi et avec les autres. Il s'agit également de prévenir les abus sexuels dont peuvent être victimes les jeunes les plus vulnérables. Si chacun des jeunes accueillis au sein de l'institution est concerné par la participation à cet atelier, pour autant la constitution de chaque groupe, la rythmicité et le contenu des séances et les supports sont adaptés et respectent la hauteur des questionnements des jeunes selon leur maturité. Les groupes sont constitués de 10 jeunes au maximum et mixtes pour les jeunes adultes. Chaque groupe est co-animé par deux professionnels, pour certains formés à la pratique de l'animation de groupe « vie affective et sexuelle » par Mme Chaban, psychothérapeute et sexologue. Les professionnels sont encadrés dans leur pratique par deux temps annuels de régulation assurés par Mme Chaban.

3 LES FONCTIONS SUPPORTS

3.1 L'infrastructure logistique :

3.1.1 Le site :

L'IME Fraineau est situé à proximité du centre-ville de Cognac, dans un espace compris entre la rue Basse Saint Martin et l'Avenue Paul Firino Martell, où se situe son entrée principale. Il occupe une importante superficie, environ 10 000 m², partagée entre les locaux et les espaces de détente et de loisirs réservés aux jeunes.

Le cadre bâti de l'IME a pour spécificité de s'être constitué au fil du temps, par l'agglomération d'une trentaine de bâtiments dont l'usage initial ne les destinait pas à une utilité médico-sociale. Ce qui peut apparaître, de prime abord, comme une contrainte, est devenue au fil du temps une spécificité que nous avons toujours cherché à mettre en valeur. En effet, ce parc immobilier, situé en cœur de ville, a permis de faire évoluer les locaux au fur et mesure de nos besoins. Le caractère modulable, au fil des réhabilitations et des agrandissements, nous a donné une souplesse de fonctionnement nous permettant de toujours s'adapter à l'évolution des besoins et des attentes des usagers.

Notre projet architectural prévoit d'ici 2022, une redistribution des locaux ainsi que leur réhabilitation, en vue de distinguer clairement la section d'éducation et d'enseignement spécialisé (S.E.E.S) et la section d'initiation et de première formation professionnelle (SIPFP).

Par ailleurs, nous profitons de ces réaménagements pour rééquiper nos ateliers techniques dont le matériel pédagogique peut s'avérer vieillissant.

3.1.2 Le parc automobile :

■ Le parc automobile est actuellement constitué de :

- ☞ 3 véhicules légers, dont un attribué au personnel chargé de l'entretien de l'établissement
- ☞ 4 minibus consacrés au transport collectif des usagers. Par ailleurs, en cas de nécessité, l'IME loue des véhicules 9 places aux compagnies de taxi.

Ces véhicules permettent, entre autres, d'organiser : les sorties, les accompagnements divers (activités extérieures, rendez-vous médicaux, administratifs, sociaux, stages...), les déplacements lors des séjours, les réunions professionnelles....

Certains d'entre eux sont affectés en partie au transport des jeunes entre l'établissement et leur domicile et participent à une diminution des coûts de cette prestation.

3.1.3 Les transports :

Les transports font l'objet d'une gestion spécifique et attentive, car il s'agit :

- D'assurer la sécurité des jeunes transportés ;
- D'avoir une organisation cohérente afin de limiter les temps de transport et la longueur des trajets ;
- De limiter les coûts, ce poste constituant le budget le plus important, après les charges de personnel.

L'organisation et le suivi de ce service sont assurés par la secrétaire comptable de l'établissement qui est plus particulièrement responsable :

- De l'organisation des circuits en début d'année scolaire : cette organisation tient compte des départs et des admissions des enfants.
- Des modifications des circuits liées à l'absence de jeunes pour des raisons diverses (maladie, stage...), à de nouvelles admissions, à des changements d'adresses ou à des modifications temporaires du lieu de prise en charge.
- De la vérification des factures mensuelles, afin d'entériner la réalité des transports réalisés.

Une convention est signée entre l'établissement et les différentes compagnies de transports qui doivent respecter un cahier des charges :

- Respect des règles de sécurité,
- Respect des circuits organisés par l'établissement,
- Respect des horaires,
- Signalement de tout problème de comportement des enfants à l'établissement,
- Signalement de tout problème survenant au cours de la prestation,
- Information sur les absences des enfants.

Cette prise en compte des transports par l'établissement ne fait pas obstacle à la mise en place de déplacements autonomes pour les jeunes qui en ont la capacité. L'utilisation de moyens de transports tels que le vélo, le scooter ou les transports en commun est largement encouragée et préparée avec les jeunes pour aboutir, à des déplacements non accompagnés. L'utilisation des transports en commun est financée par l'établissement.

3.1.4 La sécurité des locaux

L'établissement a procédé aux différentes mises aux normes et ceci dans tous les domaines. Des contrôles réguliers sont effectués au sein de l'établissement :

- Visite de la commission de sécurité (tous les 3 ans).
- Contrôle annuel de l'A.P.A.V.E. :

- ∞ Conformité des installations électriques,
- ∞ Conformité de l'installation du gaz,
- ∞ Détection des fumées,

- ☞ Vérification des extincteurs
- ☞ Vérification de la centrale incendie

- Contrôle annuel et entretien des extincteurs.
- Contrôle annuel et entretien des blocs de secours.
- Contrôle annuel des trappes de désenfumage.
- Contrôle annuel des chaudières et chauffes eau à gaz.
- Désinfection des lieux de vie 3 fois par an
- Destruction des nuisibles

L'ensemble de ces contrôles sont réalisés par des entreprises habilités et font l'objet d'un contrat d'entretien.

Toutes les procédures de gestion des urgences et des situations exceptionnelles ainsi que les modalités permettant d'assurer la sûreté des personnes et des biens sont entièrement détaillées dans le règlement de fonctionnement, remis à chaque nouvel usager et à chaque nouveau professionnel.

Par ailleurs il est procédé deux fois par an (une fois sur un temps d'externat, une fois sur un temps d'internat) à des exercices incendies.

3.1.5 L'impact environnemental

L'établissement, dans la mesure de ses moyens, cherche à réduire au maximum les nuisances environnementales générées par son fonctionnement.

L'amélioration du cadre bâti a permis de rénover aux cours des 10 dernières années :

- 90 % des toitures
- 80 % des ouvertures (double vitrage)
- 100% de l'isolation des combles perdues (ouate cellulose)
- Le renouvellement des 3 chaudières gaz de l'établissement (basse consommation avec programmeur)
- Mise en place d'un éclairage de la cour par led avec allumage automatique, ainsi que dans la plupart des locaux.
- Mise en place d'une mini déchèterie au sein de l'établissement avec système de bac sélectif (piles, cartouches, bois, verre, végétaux, composte, ferraille, tout venant, cartons, papiers, gravats...).

3.2 L'organisation du travail des services généraux

Les services généraux qui entretiennent les locaux, les bâtiments et qui confectionnent les repas sont quotidiennement au contact du public accueilli dans l'institution.

Ils évoluent au milieu des équipes éducatives, des enfants et des adolescents et à ce titre participent à la qualité de l'accueil. Ils font partie intégrante de la communauté éducative. Ils sont des interlocuteurs réguliers des

jeunes, notamment autour des besoins de leur vie quotidienne (matériel détérioré, distribution des repas, commandes exceptionnelles...)

Des moments festifs sont également organisés tout au long de l'année par ces équipes. Le repas de Noël, la fête de l'internat, le repas de fin d'année, sont des moments incontournables pour le plaisir de tous et participe d'un état d'esprit et d'une ambiance de vie qui constitue ce qu'on appelle communément « le cadre institutionnel ». Ce cadre, ces murs, c'est notre outil de travail premier. C'est celui sur lequel les professionnels qui accompagnent les jeunes s'appuient. Ils absorbent les violences réelles ou symboliques, les peurs ou les souffrances qu'expriment parfois les jeunes en situations de handicap.

Les services généraux, en prenant soin de ce « cadre institutionnel » procure un lieu de vie rassurant et étayant pour les jeunes accueillis.

Par ailleurs, Les agents d'entretien et les hommes d'entretien des locaux, les cuisiniers sont aussi amenés à accueillir les enfants plus âgés en stages internes. Il s'agit d'une étape importante pour la préparation au monde extérieur de l'entreprise.

L'adolescent est ainsi mis en situation tout en étant protégé dans une équipe qu'il connaît et qui le connaît. Il peut de ce fait commencer à apprendre les savoir-être, les techniques de base pour ses futures intégrations professionnelles

3.2.1 La surveillance de nuit

La surveillance de nuit est assurée par 2 personnes travaillant sur deux pôles d'internats distincts. Ces personnes interviennent de **21H30** le soir à **7H15** le matin.

Elles assurent la sécurité des jeunes accueillis en internat (réassurer, accompagner les enfants qui présentent des difficultés d'endormissement, traiter les petits incidents qui peuvent survenir au cours de la nuit). La surveillance de nuit est une prestation particulièrement importante qui nécessite la prévision de dispositifs au service de son efficacité :

- **L'existence d'un système d'appel infirmier**, avec un émetteur mural dans chaque local à sommeil permettant aux jeunes de se signaler à la surveillante de nuit en cas de nécessité. L'appel est reçu sur un récepteur radiomessagerie UHF, mis à la disposition de la surveillante de nuit.
- **Un système de détection incendie.**
- **L'astreinte d'un cadre responsable** (Directeur ou chef de service), en situation d'intervenir rapidement en cas de nécessité.
- **L'existence d'un plan d'action et de procédures d'évacuation des locaux**, en cas de sinistre.

Lors de leur arrivée à l'établissement, entre 21H30 et 22H, les surveillantes de nuit rencontrent les différentes équipes éducatives afin de prendre note des informations concernant les jeunes.

Elles prennent également connaissance des éventuelles consignes écrites sur le cahier de liaison avec le chef de service. Des rondes sont effectuées toutes les heures, à partir de 23 H, après vérification et fermeture des différentes portes.

3.2.2 L'entretien des locaux et de l'environnement

L'entretien des bâtiments : Le service entretien revêt également une grande importance au sein de l'établissement compte tenu des missions qui lui sont confiées et de l'importance du parc immobilier qui occupe une surface de 5000 m² :

- Réalisation de la plupart des travaux d'aménagement, de mise aux normes, d'agrandissement et de rénovation (charpente, couverture, maçonnerie, menuiserie, plomberie, électricité, édification de cloisons sèches, peinture, soudure, carrelage, revêtement de sol...)
- Réalisation de petits travaux d'entretien (serrures, poignées, montage de meubles, dépannages électroménagers...)
- Achat des matériaux et contrôle des factures, des bons de livraison ou d'enlèvement
- Tri des déchets, avec la mise en place d'une mini déchetterie qui est également un outil éducatif pour les jeunes.
- Accompagnement des services de contrôle concernant la sécurité et réalisation des travaux de mises aux normes.
- Gestion du parc de véhicules (contrôles techniques, dates des vidanges, usures des pneumatiques, révisions à effectuer...).

Entretien des locaux : Le service entretien des locaux est assuré par 3 agents à temps partiel.

3.2.3 La prestation hôtelière :

L'objectif de cette prestation est d'apporter aux enfants et adolescents une alimentation équilibrée et de qualité dans le respect des normes d'hygiène strictement définies concourant à la bonne santé des jeunes que nous accueillons.

Ce service comprend 2 agents placés sous la responsabilité d'un économiste. 90 repas sont servis à midi et environ 30 repas le soir.

Le choix pour l'établissement d'assurer cette prestation en interne est un gage de qualité, ainsi qu'une grande souplesse dans les choix effectués quotidiennement quant à la confection des repas (sauces « maison », produits frais, Bio, mais aussi des produits surgelés et sous vide). A cela il faut ajouter la possibilité de confectionner des repas spécifiques lorsque des régimes alimentaires sont prescrits.

La variété des menus proposés, associée à une présentation soignée, est l'opportunité pour les enfants de découvrir des recettes ou des plats nouveaux et ainsi d'éduquer leur goût.

La sécurité sanitaire est également une préoccupation centrale du service qui consacre 50% de son temps à mettre en œuvre toutes les procédures d'hygiène alimentaire auxquelles les agents sont régulièrement formés (méthode HACCP : Analyse des dangers – points critiques pour leur maîtrise).

Par ailleurs celle-ci est contrôlée 3 fois par an par un laboratoire d'analyses et nous sommes soumis aux inspections aléatoires des services vétérinaires de l'Etat.

3.2.4 Service administratif et économet :

Nous disposons d'un pôle secrétariat qui assure l'accueil des usagers, le suivi des dossiers administratifs et l'ensemble des démarches qui incombent à une structure médico-sociale.

Le service comptabilité et achat, veillent à la mise en œuvre du budget dans le respect des règles en usage. La présence d'un économe nous permet de superviser au mieux les dépenses en lien avec la cuisine centrale. De plus, il permet de mettre en place une politique d'achat citoyenne et écologique privilégiant les produits fabriqués en France et/ou limitant l'impact environnemental (achat de légume Bio auprès d'un ESAT, réaménagement des menus en fonction des promotions, privilégier les filières courtes...). Par ailleurs depuis maintenant deux ans, nous faisons partie d'un groupement permettant d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix.

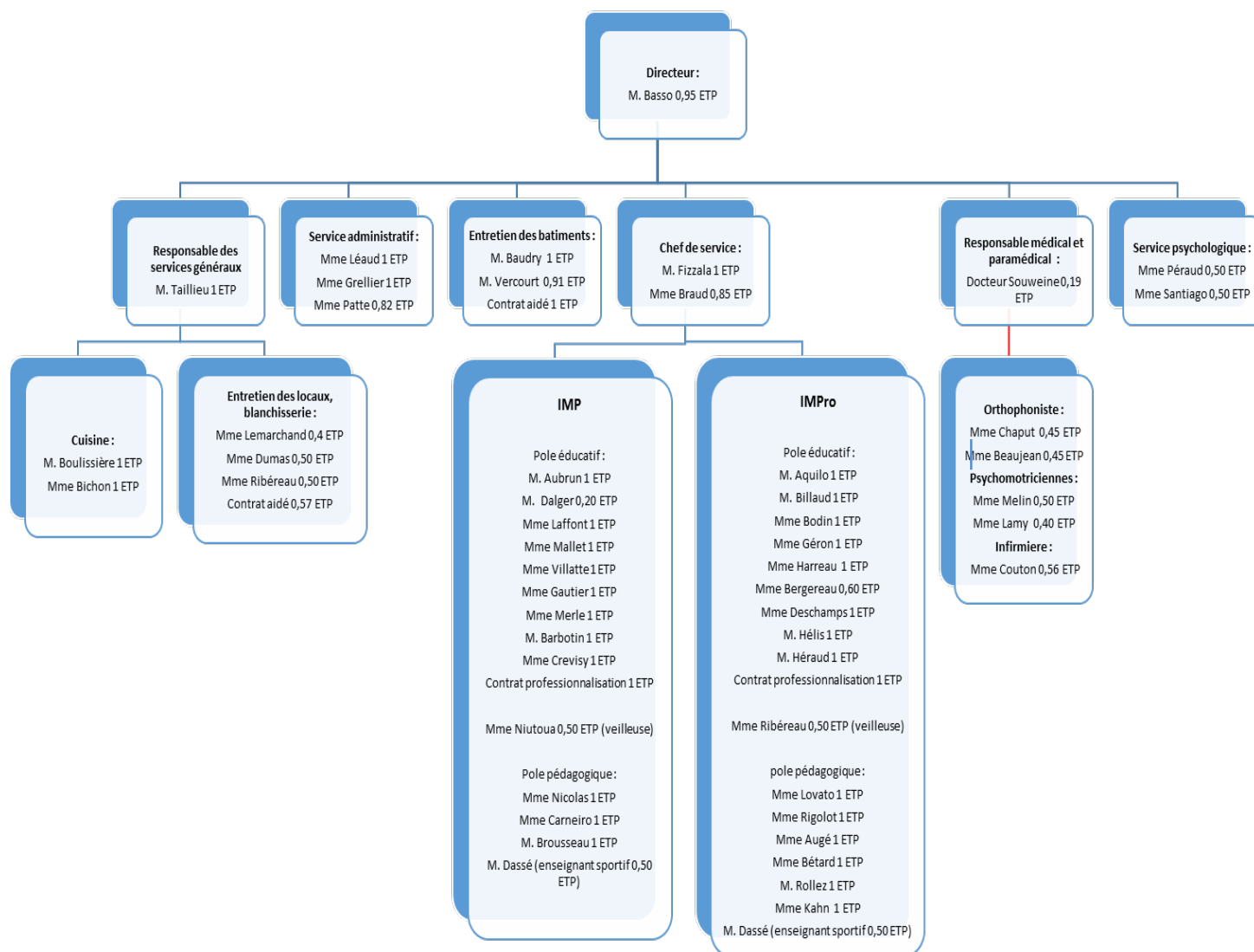
3.3 Les personnels et la GPEC :

3.3.1 Les différents services : Effectifs et qualifications

L'ensemble du personnel de l'établissement est réparti entre différents services dont la spécificité requiert des qualifications et des compétences propres à chacun d'entre eux. Ces services s'inscrivent cependant dans une logique de complémentarité où l'articulation entre les fonctions supports (administration / finance / gestion, gestion du personnel, systèmes de communication et d'information) et les fonctions opérationnelles (éducation, enseignement, soin, restauration...) permettent la mise en œuvre de la prestation globale de l'établissement.

3.3.2 Effectifs et ancienneté

Ce tableau est donné à titre informatif (2017) et évolue naturellement en fonction des départs et arrivés des salariés. Il donne une information quant à la structure de hiérarchique et fonctionnel de l'IME.

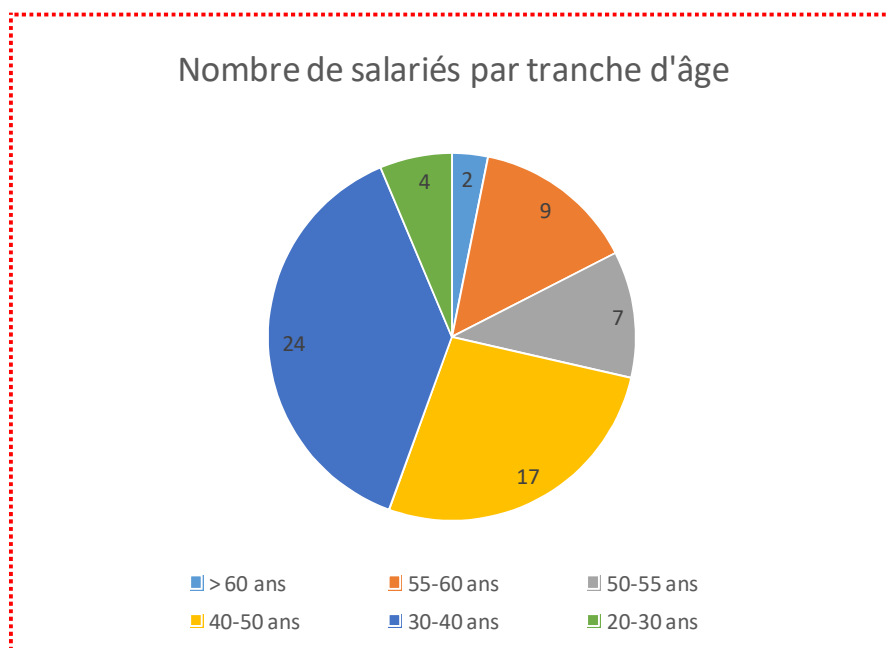


L'ancienneté des personnels, à travers l'effet GVT, a un impact direct sur la masse salariale et donc sur le budget de l'établissement.

Mais elle nécessite également d'être prise en compte dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) : usure professionnelle, mobilité, formation professionnelle, renouvellement des effectifs lié aux départs en retraite.

Paradoxalement, cette ancienneté est aussi garante d'un haut niveau d'expertise, indispensable à la mise en œuvre d'une prise en charge de qualité.

Le tableau suivant, qui met en évidence la répartition de l'effectif en fonction de l'âge du personnel, constitue un indicateur sur lequel doit s'appuyer la GPEC.



Nous notons en effet, sur 7 ans, le départ potentiel de 11 salariés, représentant 20% de l'effectif actuel. Ce chiffre est raisonnable et permettra un renouvellement pérenne des effectifs.

La répartition par tranche d'âge fait apparaître une certaine homogénéité. Cela nous permet d'envisager une GPEC au long cours sans de forte disparité en termes de représentation.

3.3.3 La mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des qualifications (GPEC)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle est venue impacter directement le fonctionnement de l'établissement. La rédaction des fiches de fonctions et des fiches de postes au cours de l'année 2015, nous a permis de mieux définir nos besoins mais également nos potentialités.

Nous avons pu également vérifier que notre politique en termes de formation nous permettait déjà de répondre à l'obligation légale d'une formation tous les 6 ans. En cohérence avec notre orientation

déontologique, l'association a choisi de continuer à cotiser à hauteur de 2.3% de sa masse salariale auprès d'UNIFAF.

Enfin la mise en place des entretiens professionnels a pu formaliser le lien qui existait déjà entre les cadres et salariés. Ils sont devenus un véritable outil de gestions prévisionnelles des emplois et des compétences au service d'une dynamique d'évolution en interne comme en externe.

Cet investissement dans la GPEC nous permet donc de mettre au travail auprès des salariés :

- Une indispensable évolution des pratiques.
- La nécessité de s'adapter à une population en évolution et présentant de nouveaux besoins.
- L'obligation d'évaluation et l'inscription dans une démarche qualité.

Tous ces facteurs justifient la mise en place d'une GPEC, afin de mettre en adéquation les ressources avec les besoins actuels et d'anticiper sur les besoins à venir.

Il s'agira donc d'élaborer une stratégie visant la réalisation de cette adéquation (ressources / besoins), en procédant à une analyse prospective de l'évolution de notre environnement (législations, priorité des financeurs, contraintes économiques, orientations politiques,).

Pour rendre cette démarche participative, nous continuerons de nous appuyer sur les IRP qui sont à même de nourrir une réflexion plus globale et transversale. De même, le DUERP (initié en 2016) et notre collaboration avec la médecine du travail, donne à la GPEC tout le caractère préventif qu'elle nécessite.

4 Perspectives

Si un projet d'établissement a vocation d'expliquer le fonctionnement ainsi que les choix éthiques et stratégiques qui le sous-tende, il doit avoir une visée projective.

Une démarche introspective, nourrie par notre implication régulière dans les instances de réflexions des décideurs (réunions ARS, ASH, pédopsychiatrie, veille législative, formation...), nous permet aussi d'anticiper les orientations de demain.

Ce travail se déclinera en lien avec la signature du CPOM (2018/2022) que nous serons amenés à contractualiser avec les services de l'ARS. Ainsi d'autres orientations pourront être déclinées, avec la nécessité d'adapter notre capacité d'accueil ou bien d'accueillir de nouveaux publics.

Les orientations retenues ci-après feront l'objet de fiches actions détaillées que nous retrouverons dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité.

4.1 Classes externalisées

En lien avec les instructions DGCS/3B/2016/207, nous devons être à même d'initier deux classes externalisées dans les années à venir. En effet ces dispositifs ont démontré leur efficience en termes de restauration narcissique, de confiance en soi et de construction identitaire. Il s'avère indispensable de permettre aux jeunes, lorsqu'ils en ont les capacités, de pouvoir se socialiser auprès des jeunes non porteurs de handicap. C'est aussi l'occasion pour les professionnels de l'IME de mettre leurs expertises au service de la société civile afin d'aménager ces espaces de rencontres.

4.2 Inscription dans le dispositif « Réponses accompagnées pour tous »

Soucieux de répondre aux besoins spécifiques des jeunes en marge de tout dispositif, nous nous inscrivons pleinement dans les orientations du dispositif « réponses accompagnées pour tous ». Nous mobiliserons donc les moyens nécessaires en vue d'accompagner des parcours atypiques à chaque fois que cela est possible.

4.3 Dossier Unique Informatique

Nous avons pu voir combien l'accompagnement des jeunes accueillis relevait d'un travail pluridisciplinaire, tant en interne qu'en externe. L'articulation du parcours de soin, le travail avec les services extérieurs et la nécessité de faire vivre le dossier de l'utilisateur à travers l'ensemble des acteurs concernés, nous impose l'utilisation d'outils plus adaptés.

Nous devons donc être à même dans les années à venir de mettre en place un dossier unique informatisé permettant une meilleure lisibilité des parcours et des interactions entre les différents professionnels.

4.4 Devenir des jeunes après leurs sorties de l'établissement :

Une étude sur le devenir des jeunes trois ans après leurs sorties de l'établissement permettrait certainement une interprétation plus fine de notre action. Il faudrait donc mobiliser les moyens humains en vue de procéder à ce type d'étude au moins une fois tous les 5 ans.

4.5 Formaliser la démarche d'amélioration continue de la qualité

Finalité : disposer d'un plan d'amélioration de la qualité susceptible de regrouper toutes les préconisations visant à l'amélioration du fonctionnement de l'établissement :

- Projet établissement,
- Évaluation interne, externe,
- CPOM,
- Inspection ARS, préconisation de l'ANESM...
- Comptes rendus du CVS, des instances représentatives des salariés, ...

Modalité : s'appuyer sur un comité de pilotage restreint susceptible de hiérarchiser et rédiger des fiches actions. Il assure un suivi des travaux des différents groupes action et impulse de nouvelles orientations si nécessaire. Il évalue l'impact des actions d'amélioration mises en place.

Le comité de pilotage, qui se réunira deux fois par an, sera en mesure de mobiliser des groupes de professionnels pour mettre en œuvre les fiches actions. C'est en effet la condition pour que ces résultats et les outils développés soient pleinement intégrés dans les pratiques quotidiennes. La participation des enfants et de leurs représentants est aussi une préoccupation qui devra rester à l'esprit tout au long de cette démarche.

4.6 Dispositif « différent et compétent » :

Finalité :

Depuis 2016 l'IME est inscrit dans le dispositif différent et compétent. Celui-ci permet la reconnaissance des acquis et de l'expérience des jeunes de la SIPFP inscrits dans des apprentissages professionnels. Cette reconnaissance s'appuie sur l'élaboration d'un dossier de soutenance mettant en exergue les compétences acquises dans un domaine professionnel particulier en lien avec un référentiel métier.

Modalité :

L'inscription dans ce dispositif nécessite la formation de l'ensemble des éducateurs techniques et devra se développer au cours des prochaines années.

4.7 Site internet

Afin de poursuivre le travail de communication initié depuis peu (création du logo, identification de la façade, cérémonies des 80 ans de l'association...), il semble assez naturel de créer un site internet permettant à l'ensemble des partenaires et des familles de mieux appréhender les finalités de l'IME Fraineau et de son association gestionnaire.

4.8 Réduire l'impact environnemental :

Nous poursuivrons le travail entamé en privilégiant les points suivants :

- Revoir l'ensemble de l'éclairage de l'établissement afin d'y adapter des dispositifs Led.
- Veiller à la mise en œuvre de matériaux respectueux des normes environnementales notamment pour les peintures.
- Finir de renouveler les 20 % d'ouvertures qui restent à changer.
- Equiper les radiateurs qui n'en sont pas encore pourvus de thermostats individuels.
- Etudier le renouvellement de la flotte de véhicules afin de sortir du parc les véhicules les plus polluants.
- Mettre en place une politique raisonnée dans l'utilisation du papier (utilisation des mails pour communiquer avec les familles, utiliser une gestion informatique des dossiers...).

4.9 Réaménagements architecturaux :

Depuis 2015, nous avons commencé à procéder à une redistribution des locaux afin de distinguer une partie haute de l'établissement dédiée à la SEES (6/14 ans), et une partie basse dédiée à la SIPFP (14/20 ans). Ceci ayant pour but d'éviter les cohabitations inadaptées entre les groupes et marquer ainsi des étapes symboliques dans le parcours des jeunes. Concrètement, cela s'est traduit par la réhabilitation :

- D'une partie du groupe d'internat SIPFP ainsi que d'une salle de classe (livraison en septembre 2016)
- Du groupe de vie 3 de l'SIPFP (livraison en novembre 2016)
- Du logement de fonction de l'ancien directeur pour l'accueil du groupe des jeunes majeurs avec internat (livré en mars 2017).
- Du groupe 2 de l'SEES (livraison en septembre 2017)

A partir de 2018, il faudra envisager :

- La réfection bâtiment 18 pour accueillir PEI (isolation phonique, porte, réfection peinture, revêtement sol couloir, fenêtres 1er étage, luminaire, salle de bain, salon tv, salle de retrait...)

- La transformation salle à manger du personnel en salle de classe, la transformation de la salle 3 bis en salle de classe. Aménagement de la cuisine technique en classe.
- Réfection bâtiment 8 pour le personnel.
- Réfection blanchisserie avec marche en avant.
- Projet de l'impasse Barnett : cuisine pédagogique avec restaurant application et grande salle réunion.
- Aménagement de la classe 4 pour en faire une de salle VSP.
- Réfection groupe 3 (carrelage, rajeunissement cuisine, salle de bain, revêtement sol premier étage...)
- Goudronnage cour
- Création d'une aire de jeux SEES
- Réfection groupe internat 4
- Aménagement ancienne salle à café/salle ordinateur/contes (escalier, cloison, fenêtre isolation ...)
- Ravalement cuisine centrale
- Création sanitaire extérieur (PMR) et 2 chambres pour personnes à mobilité réduite.

Il faudra également profiter de cette réorganisation architecturale pour repenser la dénomination des groupes.

4.10 Rédaction du plan bleu

Nous devons prendre le temps de procéder à l'écriture du plan bleu qui s'impose à toute structure médico-sociale.

CONCLUSION

Ce projet d'établissement a pour ambition d'être une référence collective et un outil de travail pour l'ensemble des professionnels.

C'est également un outil d'information en direction des tiers, en particulier les familles, les différents partenaires administratifs et financiers qui contribuent régulièrement à l'action engagée auprès des personnes accueillies.

Nous souhaitons que ce projet contribue à donner une plus grande lisibilité quant à nos missions et au service rendu, à travers la formalisation des actions qui sont quotidiennement mises en œuvre au sein de l'établissement et les projets que nous envisageons.

Conçu aujourd'hui afin de répondre aux besoins actuels et satisfaire aux législations en vigueur, ce projet d'établissement reste en permanence révisable et adaptable. Il sera revu régulièrement et réactualisé en fonction des évolutions constatées.

Les représentants du CVS ainsi qu'un administrateur, ont été sollicités pour faire une lecture critique de la maquette de ce projet. Des corrections ou des compléments d'informations ont été apportés à leur demande.

Ce document final a été présenté en CVS le 7 mars 2018.

Glossaire :

Sigles	Dénominations
AAH	Allocation Adultes Handicapés
ANESMS	L'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
ANAP	L'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux
AEEH	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ARS	Agence Régionale de Santé
AVS	Auxiliaire de Vie Scolaire
CAMSP	Centre d'Aide Médico-Sociale Précoce
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CMP	Centre médico-psychologique
CMPP	Centre Médico-psychopédagogique
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
EGPA	Enseignement Général et Professionnel Adapté
EREA	Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESMS	Etablissement et Servie Médico-Sociaux
FH	Foyer d'Hébergement
FO	Foyer Occupationnel
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
IME	Institut Médico-Educatif
IMPRO	Institut Médico Professionnel
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PIA	Projet Individualisé d'Accompagnement
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour personnes Adultes Handicapées
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de soins à Domicile
SMS	Service Médico-Social
UEE	Unités d'Enseignement Externalisée
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire